ROCHEFORT OCEAN
Communauté d'agglomération

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES

DU CONTRAT DE VILLE DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROCHEFORT OCEAN

Sommaire

Préambule et Texte et documents de référence dans le cadre du PERR 1

1 : Modification du périmètre de veille : projet pour le quartier de veille 1

Sortie du quartier « Libération » 2

Entrée du quartier de La Gélinerie comme quartier de veille active 2

2 : Pilier cohésion sociale 4

Accès à la culture et jumelage culturel *(mesures 37 et 38)* 4

Le contrat de territoire d'éducation artistique et culturelle 5

L'excellence éducative : les engagements de droit commun de l'Education nationale 5

Une initiative locale pour l'excellence éducative. Le programme de Réussite Educative *(PRE)* des acteurs locaux 6

L'implantation d'une Maison France Service dans le quartier du Petit Marseille (MFS) 6

L'Atelier Santé Ville *(ASV)* et Le Contrat local de santé *(CLS)* 7

La prévention de la délinquance : un partenariat à poursuivre sur les QPV et le quartier de veille 7

3 : Pilier développement économique et emploi 8

Mobilité 8

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour favoriser l'inclusion socio-professionnelle sur le territoire de la CARO 9

La mobilisation des entreprises notamment pour les publics des QPV 9

Sensibilisation aux métiers porteurs du territoire et nouveaux métiers 9

Les clauses sociales 9

Territoire « zéro chômeur de longue durée » 10

Déclinaison du Pacte Avec les Quartiers de Toutes les Entreprises – PAQTE *(mesures 18 et 24)* 10

Plan d'investissement dans les compétences *(mesures 19 et 25 du Plan)* 11

Engagements de la Région Nouvelle Aquitaine sur les actions des PQV 12

L'insertion professionnelle des jeunes sans diplôme, décrocheurs précoces 13

4 : Pilier cadre de vie et renouvellement urbain 15

Agir sur l'offre de logements *(mesures 4 et 6 du plan de mobilisation nationale)* 16

Agir sur les attributions de logements sociaux afin de favoriser la mixité sociale *(mesure 3 du Plan)* 17

Améliorer le cadre de vie : des quartiers entretenus 19

5 : Gouvernance 20

Pilotage partenarial 20

Cellule de veille Gélinerie 20

Conseils citoyens 20

Egalité femmes – hommes 21

Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques
Du Contrat de ville de la
Communauté d'agglomération Rochefort Océan

Préambule

Le présent Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques dit « PERR » s'inscrit dans la logique de la circulaire du premier ministre du 22 janvier 2019 et du pacte de Dijon du 6 avril 2018. Il est présenté sous la forme d'un avenant annexé au contrat de ville en cours. Les mesures citées renvoient aux mesures nationales préconisées dans le plan.

Le contrat de ville de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan a été signé le 29 septembre 2015 pour la période 2015 – 2020.
La politique de la ville s'inscrit toujours comme une politique dérogatoire de rééquilibrage des inégalités sociales dans une approche territorialisée tentant de limiter « l'effet quartier ».

Une évaluation à mi-parcours a été menée à l'initiative de l'Etat et la CARO courant 2019 afin de vérifier l'avancée du contrat, de conforter ou de réviser la stratégie locale.
La réactualisation du diagnostic a permis de mettre en exergue quelques évolutions et constats auxquels les acteurs du territoire proposent de porter une attention particulière notamment sur les points suivants :

- Le périmètre d'intervention sur le quartier de veille active,
- Les points saillants par orientations thématiques sur la poursuite du contrat,
- L'organisation des instances.

Textes et documents de référence dans le cadre du PERR

- Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,
- Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017,
- Pacte de Dijon « cohésion urbaine et sociale : nous nous engageons, du 18 avril 2018,
- Circulaire du PM du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers,
- Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE),
- Rapport « démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens » de la Commission nationale du débat public (2018),
- Evaluation à mi-parcours conduite par la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et la Sous-Préfecture de Rochefort, juillet 2019,
- Délibération du 27 juin 2019 N° DEL2019_068 du conseil communautaire de la CARO portant sur le bilan 2018 et le projet de protocole d'engagement réciproque.

1. Modification du périmètre de veille : projet pour le quartier de veille

Lors de sa réunion du 26 mars 2019, le Comité de pilotage du contrat de ville a décidé de sortir le quartier « Libération » du territoire de veille active et d'y faire entrer le quartier de La Gélinerie comme quartier de veille active.

- **Sortie du quartier « Libération »**

L'application des nouveaux critères de la politique de la ville (niveau de pauvreté et nombre d'habitants) définis par la loi N°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a eu pour conséquence la sortie du quartier Libération de la géographie prioritaire, en raison d'un nombre d'habitants inférieur à 1 000 (sur la base du recensement de 2013).

Néanmoins, la CARO a souhaité le maintien, pour ce quartier, de la qualification de territoire de veille active ce qui s'est traduit principalement par l'intervention du Programme de Réussite éducative. Celui-ci a bénéficié à 10 enfants en 2017 et à 15 enfants en 2018.

Par ailleurs, il faut souligner que la géographie prioritaire de la politique de la ville et la géographie prioritaire de l'éducation nationale ne coïncident pas, cette administration décidant librement de l'allocation de ses moyens.

Pour sa part, le bailleur a poursuivi ses interventions sur le terrain notamment par la production de logements individuels, ce qui permet aujourd'hui de contribuer à une certaine mixité dans le quartier favorisant l'arrivée de familles avec enfants. Cette démarche favorise également le maintien des effectifs sur l'école.

La sortie du dispositif de veille permettra de poursuivre en ce sens et notamment de détruire les dernières maisons de l'ensemble « Libération 1 » pour offrir des logements neufs et de bonne qualité à la population.

En effet, la vétusté de ces logements rend le coût de leur réhabilitation supérieur au coût de démolition, d'où le choix par l'office d'une reconstruction sur site. Cette opération favorisera également la mixité sur le quartier en veillant à des attributions équilibrées.

Le programme de « démolition reconstruction » s'élève à environ 8 millions d'euros, dont un million d'euros consacrés à la démolition, sur fonds propres du bailleur. Si l'agrément est délivré par l'État pour l'année 2020 la démolition pourrait intervenir en 2021, et la reconstruction en 2 phases verrait son achèvement en 2023.

La ville de Rochefort a également mis en place un groupe de travail qui s'est réuni pour évoquer la situation du quartier et insiste sur la nécessité d'un projet urbain global pour ce quartier, en entrée de ville, mais présentant une situation paysagère unique. Le bailleur confirme ce point en évoquant l'attractivité nouvelle du quartier auprès de ses demandeurs.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le comité de pilotage du contrat de ville, réuni le 26 mars 2019, a décidé de sortir Libération de la qualification de territoire de veille active afin de poursuivre la revitalisation de ce quartier, qui devra cependant s'inscrire dans une réflexion plus large portant sur le devenir global du quartier et du secteur.

Le programme de réussite éducative y sera maintenu jusqu'à l'année scolaire 2019-2020.

Le quartier compte, depuis le RP 2015 avec données publiées au 01/01/2017, 1018 habitants

- **Entrée du quartier de la Gélinerie comme quartier de veille active**

Depuis près de deux ans les acteurs de terrain font état d'une situation tendue sur ce quartier : conflits de voisinage, tensions inter communautaires, enfants et jeunes occupant l'espace public, incivilités, délinquance, etc. Ainsi, le bailleur constate qu'en 2018 :

- 35 % des réclamations y sont consécutives à des faits de violence, un taux bien supérieur à ce qui est constaté dans d'autres quartiers.
- 15 % relèvent des incivilités, ce qui le place en seconde position après le quartier du Petit Marseille.

Cet état de fait est corroboré par les forces de police.

Le travail de diagnostic, dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville atteste de la dégradation de la situation socio-économique sur le quartier.

Sa population s'élève aujourd'hui à 2 722 habitants, à comparer au millier d'habitants environ de l'IRIS Libération (plus large que l'ancien périmètre du quartier dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale)

Le quartier a des particularités qui le rapproche des deux quartiers prioritaires, en raison notamment de la présence d'habitat collectif avec des logements sociaux de grande taille susceptibles d'accueillir les familles :

- la population de ce quartier est plus jeune que pour l'ensemble de la commune ou de la CARO. L'indice de jeunesse est de 0,92 pour l'ensemble de la population, contre 0,69 au niveau communal (soit le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus).
- on y constate également une part prépondérante de femmes (56,86%) et surtout une part plus importante de femmes âgées de plus de 60 ans. Si l'on considère encore l'indice de jeunesse, celui-ci est de 1,06 pour les hommes et de 0,83 pour les femmes. La population féminine est donc davantage vieillissante, et l'on compte moins de jeunes femmes que de jeunes hommes.
- par ailleurs la part des familles monoparentales y est de près de 14 %, soit supérieure au niveau communal. Le quartier concentre également une part importante de familles de 3 enfants et plus (environ 10 %)
- le quartier se caractérise également par un faible taux de scolarisation des 15-17 ans, soit 88,76% qui en font l'un des plus bas de la commune. Il est l'un des quartiers avec le Petit Marseille qui en concentre la plus forte part.
- La Gélinerie comporte, en outre, 36,61% de personnes sans diplôme, (30.6 % pour Rochefort),
- dans son ensemble, le quartier compte la part la plus faible d'habitants en activité. Le taux d'activité (soit le rapport entre le nombre d'actifs - actifs occupés et chômeur – et l'ensemble de la population correspondante) est de 67,26 % soit le taux le plus bas de tous les IRIS (il est 71 % pour Rochefort et de 74 % pour la CARO) Le taux d'emploi des femmes de 55 à 65 ans est l'un des plus faibles également.
- le taux d'emploi des jeunes (rapport entre le nombre d'individus de la classe ayant un emploi et le nombre total d'individus dans la classe) est de 21,9 %, inférieur de près de 8 points au taux communal, ce qui en fait l'un des quartiers avec le taux le plus faible de la commune.
- le taux de pauvreté des ménages est de 2 points plus élevé au regard de la moyenne communale (22,5 % contre 20,4%).
- il est noté que la majorité des logements gérés par le CADA sur le territoire sont situés sur ce quartier avec l'inscription des enfants primo – arrivants dans l'école St Exupéry.

En conséquence, le comité de pilotage du contrat de ville du 26 mars 2019 a proposé d'identifier le quartier de La Gélinerie comme territoire de veille active. Un groupe de travail a été constitué afin d'entretenir les liens de partenariats interinstitutionnels pour un mieux vivre sur le quartier.

2. Pilier Cohésion sociale

- **Accès à la culture et jumelage culturel (mesures 37 et 38)**

Le **Théâtre de la Coupe d'Or**, scène conventionnée, a développé un partenariat avec les deux Centres sociaux situés dans les quartiers prioritaires.

Ce partenariat est protéiforme :

- l'accès aux spectacles à tarifs préférentiels pour les adhérents des centres sociaux, des structures d'insertion par l'activité économique, accompagnés des salariés,
- des rencontres et temps d'échanges avec les artistes,
- le développement des pratiques culturelles avec la mise en place d'ateliers encadrés par les artistes figurant à la programmation, avec des créations originales donnant lieu à représentation. Ces actions concernent les publics des centres sociaux, ainsi que les publics scolaires, notamment du collège de recrutement des jeunes des quartiers prioritaires.

Le théâtre de la Coupe d'Or, est soutenu par la DRAC dans le cadre de sa convention globale pour un montant de 160 000 euros. Dans le cadre du contrat de ville, l'État a signé une CPO pour un montant de 10 000 euros pour 2019 et 2020.
En 2019, la Ville de Rochefort soutient également le Théâtre à hauteur de 400 000 euros et la CARO pour un montant de 60 000 euros.

Par ailleurs, le réseau des écoles en politique de la ville collabore étroitement avec la médiathèque de Rochefort, les libraires et des auteurs de livres jeunesse dans le cadre du « Prix des P'tits bouquineurs ». Ce projet concerne les écoles en QPV et en quartier de veille active ainsi que le collège de recrutement. Autour d'une sélection de livres, il s'agit de développer des activités liées aux albums des sélections dans différentes disciplines, les élèves élaborent des outils, des jeux, des règles du jeu qu'ils s'échangent entre les classes et les écoles (arts plastiques, lecture, EPS, jeux mathématiques…) avec une participation des parents, A l'issue de ces lectures, les élèves doivent discuter, argumenter, échanger leurs points de vue, débattre autour de leurs impressions etc. avant de passer au vote (décerner un prix au livre que l'on préfère et ainsi réaliser un classement entre ces différents livres). Des temps de lecture après l'école sont également proposés conjointement aux parents et aux enfants. La remise des prix donne lieu à des rencontres avec les auteurs et dessinateurs en fin d'année scolaire. Cette action, pertinente, pourrait être dupliquée dans les établissements scolaires du reste du territoire communautaire.

Une réflexion est actuellement en cours au sein du réseau des médiathèques de la CARO pour la mise en place de points relais sous forme de permanences dans les quartiers prioritaires.

Enfin, des pistes de développement existent :

- un partenariat émerge entre les centres sociaux et le **Conservatoire**, qui s'est traduit notamment pour la première fois en 2019, par la mise en œuvre de spectacles dans les locaux des centres sociaux avec contribution à la scénographie. L'intensification de cette collaboration peut constituer une piste de développement.
- le partenariat entre les acteurs associatifs de QPV et **les musées** pourra être développé. A ce titre, le musée Hèbre de St Clément a déposé un projet dans le cadre de « C'est mon patrimoine ».

Le programme des co-animations développé par la ville de Rochefort, renforce la pratique d'activités culturelles par l'intervention de professionnels, sur le temps scolaire, par des cycles thématiques de 10 semaines.

- **Le contrat de territoire d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)**

Le projet culturel intercommunal a retenu 5 axes, suite à une phase d'étude menée en 2015-2016 :

- le patrimoine, les paysages et l'environnement
- la lecture publique et les cultures numériques
- le soutien à la création, la production et la diffusion
- les initiatives de la société civile et les pratiques culturelles
- l'éducation artistique et culturelle et les enseignements artistiques et culturels

Le Contrat de Territoire d'Education Artistique et Culturelle (2019-2023) identifie les quartiers prioritaires de la politique de la ville comme « zone blanche » en matière d'accès à la culture. Par ailleurs, la gouvernance du contrat prévoit la participation d'acteurs de la politique de la ville (coordinatrice du contrat de ville, représentant d'un Centre social). Le renforcement d'une équité territoriale en matière d'accès aux arts et à la culture est érigé en priorité.

- **L'excellence éducative : les engagements de droit commun de l'Education nationale**

Soutenir et mobiliser les équipes pédagogiques des écoles et établissements accueillant la majorité des élèves issus du quartier prioritaire afin de réduire les écarts de réussite scolaire en prenant pour cadre structurant le référentiel de l'éducation prioritaire et le projet de réseau.

- Mobiliser ses différentes catégories de personnels pour la mise en œuvre locale du Programme de Réussite Éducative (participation aux instances et à l'équipe pluridisciplinaire de soutien) et des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (liaison écoles-association chargée des CLAS). Pérenniser les dispositifs spécifiques maternelle et élémentaire.
- Développer une culture de l'égalité femme, homme dès le plus jeune âge.
- Proposer des stages diversifiés aux élèves de 3ème des quartiers prioritaires.
- Dans le cadre du soutien à la parentalité, encourager et soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire de leurs enfants en facilitant entre autres l'organisation de rencontres régulièrement programmées.
- Mobiliser les équipes pédagogiques pour mettre en œuvre les parcours d'éducation pour les élèves du quartier prioritaire, artistiques et culturelle, citoyen, de santé et avenir. Dans ce cadre, développer le goût pour la lecture, l'expression sous toutes ses formes en lien avec les partenaires locaux. Les productions des élèves seront valorisées à l'échelle des quartiers et de la ville.
- Accompagner les écoles et l'établissement de la Gélinerie. Accompagner l'école Libération sortant du quartier politique de la ville durant la restructuration du quartier.
- Maintenir des moyens de renforcement provisoire sur les quartiers prioritaires.
- Soutenir les écoles accueillant une majorité d'élèves issus des quartiers prioritaires en mettant à leur disposition des moyens pédagogiques permettant le maintien d'un seuil d'ouverture/fermeture favorable.
- Soutenir la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les quartiers prioritaires.

- Accompagner les élèves allophones et leurs familles des collèges La Fayette et Grimaud et des écoles du secteur par le renforcement des moyens pédagogiques dédiés à l'apprentissage de la langue et un accompagnement à une meilleure compréhension de la société française et du système éducatif.
- Faciliter le suivi du parcours des élèves en assurant la coordination du réseau écoles-collèges.

L'allocation des moyens est conditionné par les décisions de cartes scolaires aussi elle fera l'objet d'un avenant annuel.

- **Une initiative locale pour l'excellence éducative : Le Programme de Réussite Educative (PRE) des acteurs locaux**

En 2016, un rapport du CGET réaffirme qu'en complément du droit commun de l'éducation nationale, le PRE est un dispositif privilégié du pilier cohésion sociale des contrats de ville. Celui-ci comprend l'accompagnement des enfants et des adolescents, présentant des signes de vulnérabilité. Il insiste sur deux aspects : recentrer sur une offre de parcours individualisés et un fonctionnement partenarial essentiel.

A partir de ces préconisations, le PRE de Rochefort a redéfini un nouveau projet en réorganisant les instances décisionnelles, le fonctionnement partenarial et le suivi de chaque bénéficiaire d'un parcours PRE . Quatre Equipes Pluridisciplinaires de Soutien (EPS) se réunissent cinq fois dans l'année pour partager un diagnostic sur les situations des enfants et jeunes et proposer des actions adaptées.

Une équipe PRE, constituée de référents parcours et d'une coordinatrice, accompagne les familles dans la mise en place des actions, assure le suivi et fait le lien avec les acteurs concernés (Education Nationale, Délégation Territoriale, Centres sociaux, Services spécialisés, Locaux jeunes, Service enfance, clubs sportifs et culturels…).

D'autre part, des Equipes Pluridisciplinaire de Soutien s'organisent ponctuellement autour de la « transition primaire / collège » et de « l'orientation scolaire ».

L'orientation vers le droit commun reste une priorité dans les parcours PRE mais des actions de soutien à la parentalité, à la scolarité, stimulation autour du langage, etc..., sont organisées dans le cadre du PRE : les Clubs Coup de Pouce, les accompagnements individuels socio-éducatif et« Allophone » gérés par les centres sociaux de Rochefort.

A partir de 2020, le PRE interviendra sur le quartier de la Gélinerie avec l'intégration du groupe scolaire Saint Exupéry et du collège Grimaux. La mobilisation des acteurs devra être d'autant plus importante pour constituer de nouvelles Equipes Pluridisciplinaires de Soutien, une augmentation progressive des demandes de parcours PRE.

- **L'implantation d'une Maison France Service dans le quartier du Petit Marseille (MFS)**

Une première Maison de Services a été initiée en 2001. Ce point relais de quartier s'est développé entre 2001 et 2017 sur trois axes :

- L'accès aux principaux services municipaux,
- La mise en œuvre d'un point d'accès au droit,
- La présence des équipes sociales du département.

En 2017, la ville de Rochefort souhaite faire évoluer ce lieu de services vers le dispositif national des Maisons de Services Au Public puis en 2019 vers le projet de Maison France Service. Une association de quartier a porté sa candidature pour un projet de MFS. Ce projet s'inscrit dans le

cahier des charges national pour l'accueil des publics par des agents d'accueil et d'accompagnement, pour délivrer un bouquet de services dans les domaines suivants : emploi, santé, budget, état civil, famille, justice, logement, mobilité... Un point d'accès au droit et diverses permanences de partenaires viendront compléter cette offre de services.

- **L'Atelier Santé Ville (ASV) et Le Contrat Local de Santé (CLS) :**

Depuis 2013, l'ASV a pour objectif d'identifier et de prioriser les actions à mener en termes de santé sur les quartiers prioritaires. Il constitue le levier principal à actionner dans le cadre de la réduction des inégalités de santé en géographie prioritaire.

En 2019, La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan a signé avec l'ARS une lettre d'engagement pour l'élaboration d'un Contrat Local de Santé sur son territoire. Ce contrat local de santé a pour vocation de définir les axes stratégiques d'une politique de santé transversale sur le territoire de la CARO.

Il se déclinera autour de 4 axes au regard de la stratégie Régionale (PRS) :

- L'accès aux soins et l'offre de soins,
- La santé mentale (CLSM) et les addictions,
- La santé environnementale,
- Le parcours de vie et les personnes en perte d'autonomie.

Si ces 4 axes résultent d'une stratégie à l'échelle régionale, il conviendra d'affiner au local les priorités et d'ajuster les orientations au regard du diagnostic et des ambitions locales.

Le CLS se déclinera à l'échelon intercommunal et donc plus largement que le territoire d'action de l'ASV. Ses axes stratégiques devront se décliner dans les QPV et prendre en compte les actions en santé menées par l'ASV ainsi que des moyens et ressources qui leur sont dédiés.

En tant que dispositif de droit commun le CLS devra ainsi porter une vigilance particulière aux situations de santé des habitants des QPV et venir, de manière complémentaire et additionnelle soutenir les dynamiques déjà portées par l'ASV.

- **La prévention de la délinquance : un partenariat à poursuivre sur les QPV et le quartier de veille**

Conformément aux préconisations du contrat de ville le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) a été mis en œuvre. Il s'accompagne de l'animation d'une cellule de veille. Ce dispositif a été utilement complété par la Police de Sécurité au Quotidien, qui voit la mise en œuvre d'un Groupe partenariat opérationnel (GPO). Celui-ci se réunit pour traiter des problématiques de délinquance dans des périmètres géographiques bien identifiés. Actuellement, un GPO a été mis en œuvre pour le quartier de la Gélinerie.

L'outil du Groupe partenarial opérationnel pourrait également être déployé pour les quartiers Centre-Ville sud Avant Garde et Petit Marseille. En effet, dans le cadre de l'évaluation, un diagnostic en marchant a été réalisé pour chacun de ces quartiers et les habitants interrogés sur leur cadre de vie. On y constate un sentiment d'insécurité prégnant, aux origines multifactorielles, loin des statistiques de délinquance.

- Pour le QPV Centre-Ville sud Avant - Garde : des conflits de voisinage trouvant leur source dans l'isolement, les addictions, les troubles psychiatriques ; des dégradations sur les biens (véhicules); une forte présence de chiens dans les logements et les espaces publics, parfois agressifs,
- Pour le QPV du Petit Marseille : des dégradations sur les biens (véhicules); une forte présence de chiens dans les logements et les espaces publics, parfois agressifs ; des incivilités chez les jeunes qui seraient, selon les habitants, consécutifs à l'absence d'équipements dévolus à leurs loisirs ; des accès aux bâtiments peu sécurisés.

Ce sentiment d'insécurité est plus développé chez les femmes, qui se disent également souvent victimes d'injures et de propos déplacés.

3. Pilier Développement économique et emploi

- **Mobilité**

Des actions en faveur de la mobilité sont déjà déployées dans le cadre du contrat de ville : location de deux-roues, aide à l'obtention du permis, initiation au code de la route.

En effet, l'absence de véhicule est un frein à l'insertion socio professionnelle, alors que certains Rochefortais ne disposent pas de voiture, et que le taux d'emploi est plus faible qu'ailleurs.

- Le taux d'emploi (actifs de 15 à 64 ans ayant un emploi, parmi la population active) s'élève à 55,5 % sur le territoire de Rochefort (INSEE, RP 2016) à 61,9 % sur le territoire de la CARO contre 63,9 % en France métropolitaine
- Près de 24 % des Rochefortais ne possèdent aucun véhicule, contre 15 % des habitants de la CARO.

En conséquence, un collectif d'associations et de structures d'insertion par l'activité économique a créé en 2016 l'association « Garage d'insertion Rochefort Océan » (GIRO). Cette association a pour objet le développement d'activités d'entretien, de réparation et de vente de véhicules d'occasion, à tarifs sociaux et pour des personnes en situation de précarité.

Le projet, supporté par une entreprise d'insertion, comporterait les recrutements suivants : 5 agents dont 3 en contrat à durée déterminée d'insertion (2 aides encadrant technique, un assistant administratif) et 2 permanents : un chef d'atelier et un assistant au chef d'atelier. La gouvernance sera partagée entre les structures du collectif. Les SIAE mettront à disposition du temps d'accompagnateur socio-professionnel.

L'État soutient ce projet par la recherche de mécénat au profit de l'association et par le financement de postes en insertion. La Direccte financera, pour 2019, 0,86 ETP et pour 2020 2,5 ETP (soit 3 personnes à 30 h/semaine).

La CARO soutient ce projet par l'acquisition d'un local et la réalisation des travaux de viabilisation pour un montant de 200 000 € environ.
Elle accorde également à la structure porteuse du garage d'insertion une subvention au démarrage de 45 000 € (25 000 € pour l'aide à l'investissement et 20 000 € pour l'aide au fonctionnement de démarrage).

- **Un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi(PLIE) pour favoriser l'inclusion socio-professionnelle sur le territoire de la CARO**

Le taux de chômage au premier trimestre sur la zone d'emploi de Rochefort s'élève à 10 % (9 % pour le département, 8% en Nouvelle Aquitaine, 8,4 % en France métropolitaine).

Renouvelé depuis 2000, le PLIE est un outil partenarial pour favoriser l'inclusion socio-professionnelle des publics fragiles. Plus d'une cinquantaine de structures (hors entreprises de droit commun) sont mobilisées pour suivre la stratégie locale prévue par le protocole d'accord en cours. La coordination des acteurs pour mettre en œuvre les axes stratégiques du PLIE est assurée par la CARO.

Les publics visés sont sans emploi depuis plus de 12 mois, des jeunes sans emploi, ou bien des publics bénéficiaires du RSA. Les personnes résident sur l'une des 25 communes du territoire mais bien évidement les publics issus des QPV de Rochefort participent aux parcours emploi PLIE proposés par l'équipe de référents / prospecteurs entreprises.

Quelques 450 personnes sont suivies chaque année dont environ 28 % des publics rochefortais sont issus des QPV. C'est plus de 450 contrats de travail toutes durées confondues qui sont signés chaque année.

Une baisse du taux chômage a été constatée en 2017, mais les efforts doivent se poursuivre pour que notamment les DELD de plus de 50 ans bénéficient aussi de la reprise économique.

Le PLIE bénéficie du fonds social européen dans le cadre du PON Inclusion géré par la DGEFP sur la programmation actuelle (2014/2020). L'Organisme Intermédiaire pivot porté par la CARO proposera des actions pour la programmation FSE (2021/2027).

- **La mobilisation des entreprises notamment pour les publics des QPV**

L'équipe de prospection du PLIE favorise la mobilisation des entreprises et des publics des quartiers pour aboutir à la signature de contrats de travail. Des liens étroits avec le service Economie – Emploi permettent l'organisation d'événements pour faire connaître les métiers et les emplois porteurs du territoire.

- **Sensibilisation aux métiers porteurs du territoire et nouveaux métiers**

Afin de sensibiliser les publics du territoire, jeunes scolaires et demandeurs d'emploi, aux métiers porteurs et aux compétences recherchées actuellement et à moyen terme dans les entreprises, la CARO organise avec l'ensemble des partenaires emploi locaux, des actions prenant des formes diverses : visites d'entreprises, tables rondes avec des employeurs, forums métiers, semaine de l'industrie, coup de projecteur, etc. Tous ces événements facilitent la rencontre entre les chefs d'entreprise, les organismes de formation et les personnes sans emploi ou en phase d'orientation professionnelle. Plus d'une quarantaines d'acteurs sont mobilisés régulièrement sur ces actions.

- **Les clauses sociales**

La CARO souhaite mobiliser la commande publique pour favoriser l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Elle le fait à 2 niveaux :

- En intégrant des clauses sociales dans ses marchés de travaux et de services. En 2018, les marchés de la CARO ont généré 40 200 heures de travail réservées aux personnes en insertion professionnelle. Ces heures ont été réalisées par 106 personnes.
- En finançant un poste de « facilitateur de la clause sociale » qui a pour mission d'inciter les donneurs d'ordres intervenant sur le territoire de la CARO à intégrer des clauses sociales dans les appels d'offres, d'aider les entreprises attributaires à répondre à cette obligation, de transmettre l'information sur les besoins des entreprises aux partenaires de l'emploi et de l'insertion, d'anticiper sur les besoins des entreprises avec les acteurs de l'insertion. En 2018, les clauses intégrées aux marchés menés sur le territoire de la CARO par des maîtres d'ouvrage extérieurs ont généré environ 36 000 heures de travail pour des personnes en insertion, réalisées par 60 personnes.

Cette organisation autour des marchés publics permet de capter les besoins des entreprises, liés aux marchés, et de transmettre cette information aux partenaires de l'emploi, pour repérer et proposer aux entreprises des publics, notamment des QPV. Cela donne l'occasion à ces publics d'accéder à un premier contrat de travail, de développer de nouvelles compétences professionnelles, d'envisager une formation par la suite, etc.
La multiplication des rencontres avec les entreprises a pour objectif de permettre aux publics de devenir autonomes.
Il est à noter la forte implication de la ville de Rochefort, qui étudie systématiquement l'opportunité d'intégrer une clause sociale dans ses marchés et utilise, au bénéfice des personnes en difficulté d'insertion professionnelle, la totalité des possibilités offertes par le code des marchés.

De même, le bailleur social public Rochefort Habitat Océan intègre des clauses sociales dans ses marchés de service et dans ses marchés importants de réhabilitation, rénovation ou construction.

- La mobilisation des **structures d'insertion par l'activité économique** est aussi une priorité pour que les publics des quartiers accèdent à un emploi.

- **Territoire « Zéro chômeur de longue durée »**

La CARO engage une réflexion autour du dispositif « Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée ». Il s'agit de mesurer la pertinence de la mise en place d'une « Entreprise à But d'Emploi » sur le territoire, les impacts pour les publics concernés et les SIAE locales, de déterminer quels seraient les territoires, les conséquences sur l'écosystème local de l'insertion sociale et professionnelle.
Cette étude sera également menée au regard des besoins des publics des QPV.

- **Déclinaison du Pacte Avec les Quartiers de Toutes les Entreprises – PAQTE (Mesures 18 et 24)**

Le PAQTE vise la mobilisation des entreprises au bénéfice des habitants des quartiers afin de résorber les inégalités d'accès à l'emploi. Il comprend 4 axes de développement :

- sensibiliser : à travers l'organisation d' actions en lien avec le public scolaire, comme l'accueil d'élèves de 3e, en Bac pro, BTS en stage, la sensibilisation à l'entrepreneuriat, la découverte des entreprises et des métiers, etc ; ce peut être également du mécénat financier et/ou de compétences en direction des acteurs associatifs actifs dans les QPV
- former : en favorisant l'accès à l'alternance, et en participant à des actions de promotion de l'apprentissage ;
- recruter : il s'agit de garantir des processus de recrutement non discriminatoires, en utilisant notamment des outils favorisant l'égalité des chances comme par exemple la méthode de recrutement par simulation ;

- acheter : les entreprises partenaires du Paqte s'engagent ici à rapprocher leurs acheteurs des entreprises d'insertion par l'activité économique implantées dans les QPV ou dont les actions bénéficient à des personnes qui résident dans les QPV.

La charte « entreprises et quartiers » n'avait pas été déployée dans le département. La démarche de mobilisation des entreprises est donc inédite et se poursuivra sur les années à venir. Des conventions ont signées par le Préfet dès septembre 2019.

L'État soutient la mobilisation des entreprises à travers le PAQTE, et notamment par la désignation d'un référent départemental en charge du déploiement du dispositif.

Les engagements chiffrés pris par les entreprises feront l'objet d'un suivi annuel en comité de pilotage du contrat de ville.

Le PAQTE constitue un levier de mobilisation des entreprises sur le territoire de Rochefort. Trois axes feront l'objet de développements futurs et d'un travail partenarial : le recrutement sans discriminations, les achats responsables, l'insertion des jeunes invisibles, peu ou pas diplômés.

- **Le Plan d'investissement dans les compétences (Mesures 19 et 25 du Plan)**

Le PIC vise à :

- Lutter contre les inégalités de destin et mettre le pied à l'étrier des personnes peu qualifiées et à contribuer au Plan de lutte contre la Pauvreté,
- Répondre aux besoins des métiers en tension, dans une économie en croissance,
- Contribuer à la transformation des compétences, notamment liées à la conversion écologique et à la transition numérique et contribuer au renouveau des contrats de filières pour le développement de notre industrie et de nos services : l'acquisition d'un métier par la qualification ; *« l'excellence de l'apprentissage transposée à la formation des demandeurs d'emploi peu qualifiés »*,
- Compenser les inégalités d'accès à la formation sur le territoire : contribuer aux contrats de convergence et de transformation pour les territoires ultramarins et à la politique de maillage territorial : QPV, ZRR,
- Transformer le système de formation, en appui de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, par l'innovation, le financement de nouvelles ingénieries et la promotion de la logique de compétences.

Ce plan à hauteur de 14 milliards d'euros permettra ainsi d'ici 2022 de faire entrer sur le marché du travail 1 million de jeunes et 1 million de personnes non qualifiées. Il est composé :

- *des programmes nationaux (6,1 milliards d'euros)*, qui viendront renforcer les politiques de droit commun des régions et de l'État :
  - Nouveaux parcours de formation et d'accompagnement vers l'emploi : politiques d'accompagnement (garantie jeunes, PIAL, GEIQ, prépa apprentissage), Compétences clés (EPIDE, école 2e chance, IAE), parcours qualifiants (POEC, 10 000 formations numériques, CSP),
  - Mieux analyser les besoins : appel à projet régional repérer et mobiliser les publics invisibles; prépa compétences.

- *des pactes avec les régions (7,3 milliards d'euros)*
  - Le pacte régional d'investissement dans les compétences a été signé le 18 janvier 2019 par le

préfet de région Nouvelle Aquitaine et le président du conseil régional. 1,15 M d'euros seront investis pour la transformation des compétences entre 2019 et 2022 (contribution de l'Etat à hauteur de 502,5 millions d'euros)

- Trois axes d'intervention sont privilégiés dans le Pacte régional
  - Proposer des parcours qualifiants, à destination des publics peu ou pas qualifiés, pour les préparer à des compétences et des métiers qui ouvrent des perspectives d'emploi à court et à long terme.
  - Garantir l'accès des publics fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences clés (savoirs de base, lutte contre l'illettrisme, compétences numériques, etc.).
  - S'engager dans la modernisation de l'ingénierie de formation et de l'accompagnement pendant la formation.

- *et des appels à projets d'innovation (700 millions d'euros)*
  - appel à projet 100 % inclusion, CDD Tremplin, appel à projet Intégration professionnelle des réfugiés, appel à projet Parcours intégré d'insertion professionnelle des bénéficiaires de la protection internationale.

Dans ce cadre, les comités territoriaux de la formation, animés par la région, en lien étroit avec Pôle emploi et la DIRECCTE, auront pour mission d'identifier les besoins de formation sur les territoires et nourrir la stratégie régionale de formation des actifs.

La CARO participe activement aux comités territoriaux de formation, en réalisant en amont un recensement des souhaits de formation des publics, auprès des acteurs locaux de l'insertion et de l'emploi, et également des besoins en compétences complémentaires ou nouvelles, auprès des acteurs économiques. Ces éléments sont synthétisés, partagés, et portés à connaissance des chargés de mission régionaux, lors des Comités territoriaux de formation.

Les besoins spécifiques des salariés en insertion sont particulièrement pris en compte à ces occasions.

- **Engagements de la Région Nouvelle Aquitaine sur les actions des quartiers prioritaires**

La Région Nouvelle-Aquitaine interviendra en partenaire direct du développement des quartiers et de l'aide à l'amélioration de la situation des personnes qui y vivent, en mobilisant prioritairement l'ensemble des politiques sectorielles. Le dispositif spécifique d'intervention en faveur de la politique de la ville, adopté le 26 mars 2018, pourra être mis en œuvre en complément.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à :

- créer les conditions favorables à la création / transmission d'activités et, permettre le développement des entreprises existantes ;
- favoriser l'accès à l'emploi et développer les qualifications ;
- favoriser la réussite éducative des jeunes à partir de la troisième afin de nourrir les ambitions et susciter des vocations.

Elle s'appuie notamment sur les politiques régionales d'accompagnement dans le secteur de l'économie territoriale, de l'économie sociale et solidaire et l'appui aux réseaux de l'offre d'accompagnement « Entreprendre, la Région à vos côtés » pour contribuer à une meilleure

orientation et consolidation des parcours d'accompagnement à la création /reprise d'activité des publics des quartiers prioritaires et faciliter le développement de projets structurants pour favoriser leur insertion professionnelle.

La stratégie régionale sur la formation professionnelle, amplifiée par son engagement avec l'État par l'adoption du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), entend favoriser les besoins régionaux en matière d'emploi, de compétences et de qualification notamment des publics les plus vulnérables résidant dans les quartiers prioritaires.

La Région s'engage également à favoriser la mobilité pour l'accès à l'emploi, à la formation et aux services et est particulièrement attentive à la promotion des stratégies intégrées économie/emploi, l'importance donnée aux femmes et aux jeunes, la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations, la mise en œuvre de logiques d'intégration des quartiers sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan.

Enfin, la Région Nouvelle-Aquitaine en tant qu'autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER-FSE du Poitou-Charentes pour la période 2014-2020, pourra également être sollicitée sur ce programme européen jusqu'à la fin 2020.

- **L'insertion professionnelle des jeunes sans diplôme, décrocheurs précoces**

Le contrat de ville de 2015 faisait état de quelques enjeux liés à la réussite scolaire :

- en élémentaire, des difficultés importantes dans l'acquisition du « Lire, écrire, parler », ainsi que dans la maîtrise du socle commun de manière générale,
- un absentéisme précoce, et ce dès la maternelle,
- un absentéisme perlé au collège, et ce dès la sixième,
- des problématiques de décrochage scolaire.

Sur ce dernier sujet, la situation a peu évolué :

- selon le RP 2011 la part des 18-24 ans scolarisés à Rochefort était de 35 % contre 51,9 % au plan national. Cette part, selon le RP 2015, est aujourd'hui de 34,5 % contre 52,7 % en France métropolitaine.
- en 2011, la part des 15 ans et plus non scolarisés, sans diplôme, était de 20,9 % à Rochefort contre 17,6 % pour la France métropolitaine. En 2015 c'est 35,6 % des rochefortais de plus de 15 ans non scolarisés qui sont sans diplôme.
- concentration de la part des « 15-17 ans » non scolarisés en QP

A partir de l'établissement de statistiques par genre, plusieurs constats peuvent interpeller :

- des filles moins en réussite que les garçons au DNB
- des filles s'orientant moins vers les filières générale et technique
- des femmes moins souvent diplômées du supérieur, contrairement aux statistiques communément admises
- face au travail, des femmes avec des taux d'emploi faible avant 55 ans et supérieur à celui des hommes après cet âge

La situation des jeunes femmes fera donc l'objet d'une attention particulière. Les concernant, et afin d'affiner une éventuelle relation entre choix d'orientation, mono parentalité et précarité, une étude complémentaire sera menée dans les QPV de Rochefort dans le cadre d'une enquête régionale sur la période 2019-2020.

Afin d'affiner l'ensemble de ces éléments statistiques une « intervention sociologique » a été mise en place. Cette méthode a pour singularité d'organiser la confrontation entre acteurs et usagers pour mieux comprendre les causes du décrochage, identifier également les freins à la réinsertion et envisager des pistes. Le groupe ainsi constitué regroupait des représentants des institutions (enseignant, représentant du CIO, de la Mission locale, de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire, Service jeunesse de la Ville) et des usagers (jeunes décrocheurs, parents de décrocheurs)

A partir des échanges de ce groupe, 3 types de publics peuvent être identifiés, qui permettent de définir les orientations :

- **jeunes jusqu'à 15 ans soumis à l'obligation de scolarisation, absentéistes : l'enjeu est le maintien à l'école.** Les solutions demeurent internes à l'établissement, qui peut ponctuellement mobiliser des partenaires externes (dont le PRE). La mise en place d'un Groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) au sein de l'établissement est une possibilité.
- **jeunes de plus de 16 ans, non soumis à l'obligation scolaire, et jeunes de 15 ans décrocheurs (sortants précoces, sans qualification ni diplôme). L'enjeu est la re scolarisation**. L'offre de service est alors plus étoffée avec une possibilité selon les situations de prise en charge par la Mission de lutte contre le décrochage scolaire, les Pôles d'accompagnement à la persévérance scolaire (PAPS) dans les établissements, le CIO si le jeune a moins de 16 ans ou la Mission locale si le jeune a plus de 16 ans. L'amélioration de ces dispositifs passe par le maintien d'un cadre local d'échange autour des situations.
- **jeunes de plus de 18 ans, sans formation, ni diplôme, ni travail (NEET) . L'enjeu est l'insertion socio professionnelle.** Il s'agit d'améliorer le dispositif de repérage de ces jeunes y compris par la mobilisation d'acteur non habituels (ex. service jeunesse de la ville, intervenante sociale au commissariat, etc), et de maintenir un cadre local d'échange autour des situations. L'offre de services pourra également être étoffée d'une offre nouvelle (ex. médiation familiale, chantiers d'insertion pour les jeunes)

<u>Priorité sera donnée</u>

- Jeunes de plus de 16 ans, non soumis à l'obligation de scolarisation, et jeunes de 15 ans « décrocheurs » (sortants précoces, sans qualification ni diplôme)
- Jeunes de + de 18 ans, sans formation, ni diplôme, ni travail (NEET)
  - La mise en place d'un politique globale de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire, avec une coordination locale de l'ensemble des acteurs
  - Construction d'un dispositif partenarial de repérage des « invisibles »et d'échanges d'information,
  - A partir de la mise en place d'une cellule de suivi, construction de solutions adaptées à chaque jeune, portées par différents partenaires, allant d'actions de remobilisation à l'insertion professionnelle
  - Inscription dans le cadre du Plan d'investissements dans les compétences
  - Pilotage par un groupe de suivi-évaluation composés d'usagers et d'acteurs institutionnels (CIO, Mission locale, CFA, prévention spécialisée, Services jeunesse, Education nationale, etc)

Si un tel dispositif de coordination d'acteurs et d'animation d'une politique locale ne pouvait se mettre en place, d'autres options pourraient être développées, sous réserve d'une étude de faisabilité complémentaire:

- la création d'une école de la 2ème chance en Charente-Maritime
- le développement de Chantiers d'insertion en direction des jeunes
- une orientation des crédits des contrats de ville vers la médiation familiale et le soutien à la parentalité.

Ces problématiques ne concernent cependant pas seulement que les jeunes issus de QPV et des initiatives en ce sens sont déployées actuellement à titre expérimental : action partenariale entre le CIO, la Mission locale et les établissements scolaires sur le développement de l'apprentissage et l'orientation des élèves ; développement par la Mission locale d'actions hors les murs pour aller au-devant des publics. Il apparaît nécessaire que les échanges se prolongent sur le sujet, afin notamment de déterminer l'échelle territoriale la plus pertinente d'intervention ainsi que le cadre institutionnel le plus approprié à la construction d'une politique locale. Cette réflexion sera menée en collaboration avec le Service public de l'emploi départemental.

4. Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

La question du logement est au cœur des politiques de développement local de la CARO, comme élément nécessaire au renforcement de l'attractivité du territoire. L'actualisation du diagnostic dans le cadre de l'évaluation du contrat a permis de rappeler des constats largement partagés et formalisés dans le programme local de l'habitat :

- une concentration du logement social sur la ville centre (83 % du parc à Rochefort), et plus particulièrement dans les quartiers prioritaires
- un centre-ville comprenant des ilots de logements privés très dégradés, constituant un parc social de fait,
- une concentration de populations précaires en centre-ville de Rochefort, composées surtout de ménages comprenant une personne seule
- un ralentissement démographique, accompagné d'un vieillissement de la population, avec un besoin de logements adaptés de petite taille dans le parc public,
- un besoin de logements pour les familles, qui, face au déficit de l'offre de grands logements individuels sur la commune de Rochefort, concrétisent leurs projets d'investissement dans les autres communes de la CARO
- mais aussi 4 communes sur 25 soumises à l'obligation de la loi SRU qui impose 20% de logements sociaux publics ou privés.

Rochefort atteint ses objectifs contrairement aux trois autres communes (Tonnay-Charente/Fouras/ Echillais) qui sont déficitaires et sur lesquelles il s'agit de développer du logement social.

Il s'agit donc, dans un contexte de raréfaction du foncier :

- de mieux répartir la construction de logement social sur l'ensemble de l'agglomération notamment sur les communes SRU déficitaires.
- de procéder à des attributions mieux réparties sur l'ensemble du territoire,
- d'améliorer et réhabiliter les logements privés,
- de produire des logements de qualité pour répondre aux besoins des ménages (personnes seules mais aussi familles).

L'enjeu de l'observation a été souligné par l'ensemble des documents programmatiques, afin de disposer d'une politique de l'habitat et du logement dynamique, permettant de suivre les évolutions et d'apporter des ajustements. Il s'agit également de mesurer les effets de l'action publique.

- **Agir sur l'offre de logements (Mesures 4 à 6 du plan de mobilisation nationale)**

Le Projet de Programme local de l'Habitat 2020-2025 a été arrêté en Conseil communautaire le 21 mars 2019 et soumis à l'avis des 25 communes de la CARO. Ce programme sera approuvé début 2020 après avis de l'Etat.

Son premier axe prévoit de produire une offre nouvelle de logements en adéquation avec la diversité des besoins sur le territoire.

Concernant les 3 communes SRU déficitaires : Tonnay-Charente, Fouras, Echillais,le PLH estime que le niveau de production de logements sociaux doit se situer aux alentours de 500 logements sur 6 ans, dont 444 pour les 3 communes déficitaires soit 74 logements à produire par an. Cette production se répartira entre 30 % de PLAI, 50 % de PLUS et 20 % de PLS.

En plus des financements, l'ensemble des outils réglementaires sont mobilisés pour atteindre ces objectifs de production : taux minimal dans les futures opérations, conventionnement avec les propriétaires bailleurs sur la production neuve, densification urbaine par la démarche BIMBY, etc

Son second axe a pour enjeu l'amélioration du parc existant de logements privés et delogements locatifs sociaux.

Concernant les logements privés, la ville de Rochefort se caractérise par une part de logements potentiellement indignes assez importante, avec une concentration dans le Centre-Ville et plus encore dans une partie du QPV Centre-Ville Avant Garde. On y trouve également une vacance importante et des logements de petite taille peu susceptibles d'accueillir des familles, avec une concentration de ménages pauvres composés d'une personne seule.
Cet état de fait a motivé l'inscription d'une partie du quartier dans le périmètre de Renouvellement urbain - l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU), dans le cadre de l'Opération de revitalisation du Territoire. L'un des objectifs en est la réhabilitation et la requalification de l'habitat privé, pour rendre ce parc privé en centre-ville plus attractif et avec une composition sociale plus équilibrée

Cette OPAH RU dispose par ailleurs d'un volet « co propriété », consistant dans une phase importante de repérage, puis de traitement. Elle sera menée sur la CARO de juillet 2019 ce jusqu'à fin 2023, avec un soutien renforcé notamment sur le Centre-Ville. Son budget estimatif est de l'ordre d'environ 8 millions d'euros (hors coûts d'ingénierie). Cette opération abordera aussi la question de l'habitat indigne en lien avec les services compétents de la Ville de Rochefort.

Elle constituera également une opportunité de travail en commun avec le Conseil citoyen. Pour ce faire, des temps de rencontre sont programmés avec ces services compétents afin d'encourager l'acculturation des membres du Conseil citoyen sur le sujet : Service communal d'hygiène et de santé de la ville de Rochefort, responsable du Pôle départemental Habitat indigne, ARS, CAF, etc

Des rencontres seront également organisées avec des associations : ADIL, Fondation Abbé Pierre, pour travailler sur la pédagogie et le contenu des messages à apporter aux habitants.
Le Conseil Citoyen pourra ensuite s'appuyer sur le partenariat avec le Lycée Merleau Ponty pour la conception de supports de communication.

Enfin, concernant la réhabilitation du parc de logements sociaux publics, Rochefort Habitat Océan procède actuellement à des réhabilitations dans le périmètre du QPV Centre-Ville Avant Garde, sur l'ensemble Salaneuve, datant de 1962. Ce programme ambitieux de réhabilitation en milieu habité, a démarré par l'immeuble sis 127 – 129 rue Jean Jaurès (24 logements) qui se situe par ailleurs en entrée de ville.

Les travaux réalisés pour un montant de 1 254 000 euros entre mi 2018 et juin 2019 ont été réalisés autour de 3 axes principaux :

- La réduction du bruit.
- L'amélioration de la performance énergétique.
- L'embellissement et la mise en sécurité du bâtiment et des logements.

Ce programme se poursuit actuellement par la réhabilitation du 2nd immeuble (24 logements) situé au 1 – 3 allée Salaneuve. Les travaux, d'un montant prévisionnel de 850 000 euros, ont commencé en juin 2019 et se termineront mi 2020. Les autres bâtiments seront réhabilités dans les années à venir.

Sur le quartier du Petit Marseille, Rochefort Habitat Océan termine le remplacement du bardage sur le bâtiment A, le remplacement de la zinguerie et le remplacement des portes de halls.

Quant au quartier de veille, la Gélinerie, le bailleur communautaire va lancer des programmes de réhabilitation importants sur :

- L'immeuble 9 – 11 – 13 rue du Commandant l'Herminier (30 logements) : ces travaux porteront sur l'embellissement, l'amélioration de la qualité de vie, l'amélioration thermique, l'amélioration de la sécurité et l'accessibilité.

Le montant prévisionnel des travaux est de 1 762 000 euros.

- Les immeubles D et E à la Casse aux Prêtres (54 logements) : les travaux porteront sur le remplacement des chaudières, le remplacement des menuiseries simple vitrage par du double vitrage, mise en place d'une VMC et remplacement de l'étanchéité et réfection des toitures terrasses.

Le montant prévisionnel des travaux est de 1 100 000 euros.

Ces trois réhabilitations démarreront au 2nd semestre 2020 pour des fins de chantiers au 1er trimestre 2021.

Concernant la Gélinerie 2, Rochefort Habitat Océan va remplacer en 2020, les portes d'entrée de l'immeuble K et réaliser des travaux de sécurisation et d'accessibilité des entrées. La mise en place d'une ventilation performante sera expérimentée sur un bâtiment en vue de l'étendre si le procédé est positif à tous les bâtiments de la Gélinerie 2 et tous ceux du Petit Marseille dans les années à venir.

- **Agir sur les attributions de logements sociaux afin de favoriser la mixité sociale (Mesure 3 du Plan)**

La Conférence intercommunale du logement (CIL) a été créée par l'article 97 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR.

En tenant compte des critères de priorité applicables aux bénéficiaires de logements sociaux, ainsi que de l'objectif de mixité sociale des villes, la CIL adopte des orientations en matière d'attribution et de mutations, de relogement des publics prioritaires, de coopération entre bailleurs sociaux et titulaires de droits de réservation.

C'est lors de la Conférence intercommunale du logement du 16 novembre 2018 que la Convention intercommunale d'attribution (CIA) a été validée, son élaboration reposant sur une concertation large des partenaires.

3 orientations parmi les 5 portent sur les enjeux d'attribution :

- Orientation 1 – loger les ménages dans leur diversité c'est-à-dire permettre aux ménages de se loger correctement, dans un logement adapté à leurs situations et à leurs choix, dans un délai raisonnable
- Orientation 2 – mieux prendre en compte les ménages prioritaires et assurer l'égalité d'accès au parc social, notamment pour les plus précaires.
- Orientation 3 – Assurer un meilleur équilibre territorial à travers la politique d'attribution des logements sociaux, en veillant à mettre en œuvre la mixité à l'échelle du territoire communautaire. En effet la ville de Rochefort concentre 76,4 % de la demande de logement social.
- Il s'agit tout d'abord de diversifier le profil des ménages en quartier prioritaire. L'objectif à atteindre est de 70 % de propositions de logements à des ménages aux ressources supérieures au 1er quartile (soit 6570 euros par et par unité de consommation, pour 2018)en QPV, et ce dès la première année de mise en œuvre de la CIA.

Ensuite, il s'agit d'accueillir les ménages à bas revenus hors des quartiers prioritaires, notamment en rééquilibrant le peuplement du parc locatif à l'échelle de toutes les communes de la CARO et de tous les patrimoines de chaque bailleur social.

En 2017, les ménages du premier quartile représentaient 17,95 % des attributions réalisées sur les logements situés en dehors des QPV. Or à 77 % leur demande de logement porte sur la commune de Rochefort. Les typologies recherchées sont majoritairement des T2, puis des T3 et T4.

Afin d'atteindre l'objectif de 23 % d'attributions hors QPV, le nombre d'attributions aux ménages du 1er quartile devra être de 54 par an, répartis entre 41 pour Rochefort Habitat Océan et 13 pour Immobilière Atlantic Aménagement. L'effort à fournir est prévu sur six années, avec des objectifs annuels à atteindre pour ces deux bailleurs, permettant ainsi un suivi régulier de la mise en œuvre de ces engagements dans le cadre de la CIL

Toutefois, l'article 114 de la loi Elan du 23 novembre 2018 dispose désormais qu' « il est impossible de moduler à la baisse, au niveau local, l'objectif de 25 % des attributions hors QPV et l'objectif de 50 % au moins en QPV des attributions aux demandeurs hors 1er quartile. »

Concernant les résultats de 2018, les ménages du premier quartile représentaient 18,47. % des attributions et 79,22 % des attributions pour les ménages des autres quartiles. Le chiffre sur les trois 1ersemestre de l'année 2019 ne cesse de s'améliorer, avec respectivement 20,5 % pour les 1er quartiles (et 75, 41 % pour les autres quartiles.) Cette progression est à mettre au crédit de l'OPH communautaire, qui opère un travail de rapprochement de l'offre et de la demande.

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration de la CIA, riche d'enseignements, permet aussi d'alimenter les réflexions sur les difficultés de mise en œuvre de cette mesure de la LEC renforcée

par la loi Elan, liées à l'histoire du développement du parc HLM de la CARO et à la spatialisation du parc à bas niveau de loyer comme expliqué ci-dessus.

- **Améliorer le cadre de vie : Des quartiers entretenus**

Le territoire dispose d'une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB signée en mai 2016 et prorogée par avenant en décembre 2018, couvrant 2019-2020. Le programme d'actions a été établi sur la base d'un diagnostic en marchant. Il vise à améliorer la qualité de vie urbaine des locataires en compensant partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers. Le bilan annuel de la convention fait l'objet d'une présentation en comité de pilotage du Contrat de ville tous les ans.

Voici les dépenses prévisionnelles valorisées par le bailleur communautaire RHO, sur la période 2019-2020, par axes :

	Petit Marseille	**Centre-Ville – Avant Garde**
Nombre de logements	**298**	**463**
Renforcement de la présence du personnel de proximité	10 300,00 €	15 600,00 €
Formation / soutien des personnels de proximité	4 600,00 €	6600€
Sur-entretien	19 000,00 €	8 000,00 €
Gestion des déchets et encombrants / épaves	28 000,00 €	23 000,00 €
Concertation / sensibilisation des locataires	8 500,00 €	6500€
Animation, lien social, vivre ensemble	6 840,00 €	8 840,00 €
Travaux d'amélioration de la qualité de service	50 067,00 €	125 872,00 €
Total des dépenses valorisées TFPB	**127 307,00 €**	**194 412,00 €**

Par ailleurs, en s'inspirant de l'expérience développée précédemment dans le cadre du PRU au Petit Marseille, une démarche de Gup pourrait être mise en œuvre dans le quartier de veille entrant « Gélinerie » , ainsi que dans le quartier prioritaire Centre-Ville Avant Garde en s'appuyant sur le Conseil citoyen. Il faudra veiller à la bonne articulation entre la démarche du Conseil citoyen et les initiatives portées par les Conseils de quartier. L'un des enjeux principaux des démarches à venir, issu des travaux d'évaluation porte sur la gestion des déchets et la propreté urbaine, ainsi que la prévention des incivilités, en particulier dans le QPV Centre-Ville Avant Garde : encombrants, recyclage et valorisation, déjections canines, amélioration des trottoirs et des circulations pour les piétons et personnes à mobilité réduite.

La ville de Rochefort renforcera ses interventions sur les équipements publics, supports indispensables au développement des dynamiques sociales, éducatives et d'animation.

Les principales opérations structurantes sont les suivantes :

- La réhabilitation(en cours en septembre 2019) complète du groupe scolaire (10 classes élémentaires et maternelles) de la Gallisonnière.
- Pour la fin de l'année2020, la création d'un city stade dans le quartier du Petit Marseille et le projet de rénovation totale des locaux de l'école maternelle, pour accueillir les activités du centre social, envisagé à l'horizon 2022.
- En parallèle, les locaux de l'association « Pyramid » sont agrandis et réaménagés (2019 et 2020), pour offrir de meilleures conditions d'accueil aux publics enfants-jeunes et adultes fréquentant ces activités.

5. Gouvernance

- **Pilotage partenarial**

Le Contrat de ville repose, pour son animation, sur un comité de pilotage et un comité technique. En complément et suite à l'évaluation, les partenaires associatifs du contrat de ville ont émis le souhait de bénéficier d'un temps de rencontre annuel afin d'échanger sur leurs projets et de développer de nouveaux partenariats inter structures.
Cette réunion des acteurs, qui est un temps d'échanges, pourrait avoir lieu au moment des appels à projets.

- **Cellule de veille Gélinerie**

Un groupe de travail sur le quartier Gélinerie est créé. Il est constitué d'acteurs de différentes disciplines (éducatif, social, sécurité….). Il définit un projet pour ce quartier avec pour enjeux un meilleur échange d'informations ainsi qu'une coordination d'acteurs permettant de qualifier les problématiques et de s'accorder sur les réponses à apporter.

A l'issue des premiers échanges, 3 orientations qui ont été retenues et feront l'objet d'interventions renforcées de la part de l'ensemble des acteurs :

- orientation 1 : assurer la réussite éducative des enfants et des jeunes
- orientation 2 : favoriser le lien social et assurer de la présence sociale dans le quartier
- orientation 3 : améliorer le cadre de vie

- **Conseils citoyens**

Rochefort dispose de deux quartiers prioritaires : le Petit Marseille et Centre-Ville Avant Garde. Le choix a été fait en 2015, conformément au cadre national de référence, de mener une étude de préfiguration en vue de la mise en place des Conseils citoyens. Cette mission a été confiée dans un premier temps à la Régie inter quartiers (RIQ) et menée entre décembre 2015 et décembre 2016. Elle comprenait un diagnostic des outils de participation existants et faisait des préconisations sur la mise en place des conseils citoyens.

La Régie a assuré l'animation des deux conseils citoyens jusqu'en début d'année 2017. Puis, le choix a été fait conjointement par l'État et la Communauté d'agglomération Rochefort Océan d'attribuer un poste d'adulte relais au Centre social Primevère Lesson.

Le changement de porteur de projet (la Régie, puis le Centre social Primevère Lesson) et d'animateur (2 animateurs successifs en 3 ans) ont été préjudiciables à la mobilisation des habitants et ont considérablement ralenti la constitution juridique des deux conseils.

Un Conseil citoyen a continué à fonctionner sur le quartier Centre-Ville Avant Garde pendant toute cette période. Néanmoins, il ne comptait aucun membre tiré au sort. Par ailleurs, certains membres n'étaient pas résidents des QPV. Il a donc été nécessaire de procéder à un renouvellement partiel, en expurgeant la liste des personnes non résidentes et en procédant à un tirage au sort parmi les listes des locataires du bailleur, ainsi que parmi les listes d'adhérents.

En conséquence, le Conseil citoyen du QPV Centre-ville Avant Garde est composé de 16 membres dont 11 habitants (7 volontaires et 4 tirés au sort) et d'un collège d'acteurs locaux de 5 membres.

Une nouvelle animatrice a été recrutée en décembre 2018 et un temps de formation organisé pour les membres des Conseils citoyens en décembre.
Cependant, les partenaires éprouvent des difficultés à constituer un Conseil citoyen sur le QPV du Petit Marseille. Les raisons pourraient en être les suivantes : petite taille du quartier (1100 habitants), structures associatives très présentes (Centre social, Régie de quartier, association de la Mosquée). Dans les faits, certains des habitants du Petit Marseille participent donc de façon informelle aux réunions du quartier Centre-Ville Avant Garde.

Afin de tirer les conséquences de cet état de fait, et après avoir pris l'avis des membres du Conseil citoyen, le comité de pilotage réuni le 26 mars 2019 a validé la fusion des deux Conseils citoyens.

Au-delà de leur création sur le plan institutionnel, les membres du Conseil doivent dorénavant parvenir à se constituer une identité propre et définir les espaces de leurs interventions. En voici les enjeux :

- Positionner le Conseil Citoyen auprès des institutions comme levier de mobilisation et d'expression des habitants,
- Favoriser sa capacité à développer et porter des actions propres, en lien avec les problématiques des quartiers, tout en veillant à la bonne articulation entre la démarche du Conseil citoyen et les initiatives portées par les Conseils de quartier. Les actions portées devront également se distinguer de celles portées par les Centres sociaux dans l'accompagnement des habitants.

Pour ce faire deux outils sont envisagés :

- une mobilisation sur des projets, allant de la définition des orientations à la mise en œuvre opérationnelle : une orientation sur l'habitat indigne a été retenue pour la période 2019-2020,
- création d'un comité technique du conseil citoyen rassemblant les partenaires institutionnels pour créer un espace d'échanges avec le CC et de co-construction des projets, tout en garantissant le respect des périmètres d'intervention de chacun.

- **Egalité femmes-hommes**

L'article 1er de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes impose à l'Etat comme aux collectivités territoriales la mise en œuvre d'une «politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée», c'est-à-dire en interrogeant, de manière préventive et transversale, tout au long du processus d'élaboration et d'évaluation des politiques publiques, la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les politiques publiques pourraient avoir sur l'un ou l'autre sexe.

L'article 1er-I-10 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine précise que la politique de la ville concourt à l'égalité entre les femmes et les hommes.

A ce titre, l'égalité entre les femmes et les hommes devait figurer comme axe transversal des contrats de ville. Or le contrat de ville de la CARO ne comprenait pas d'éléments saillants sur le sujet. Il est donc proposé dans le cadre du présent protocole de développer la démarche intégrée, et d'accompagner les acteurs dans la meilleure prise en compte de cet enjeu : par l'observation locale et la mise en place d'un dispositif de cotation, par des actions à destination des publics, par la formation afin d'accompagner la montée en compétences des acteurs sur le sujet et créer des dynamiques d'échange entre acteurs locaux sur le sujet.

1. Observation locale :

Le cahier des charges de l'évaluation à mi-parcours portait l'exigence de production de données par genre, afin de constater l'existence éventuelle d'écarts significatifs entre les hommes et les femmes dans les QPV. Les principaux constats sont les suivants :

- sur le plan démographique, une sous-représentation des jeunes femmes par rapport aux jeunes hommes dans les QPV. Par ailleurs, la ville centre accueille davantage de femmes (c'est le cas en particulier au Petit Marseille) et en moyenne plus âgées (c'est le cas en Centre-Ville sud)
- une prédominance des familles mono parentales avec 22 % des ménages dans le QPV Centre-ville Sud Avant Garde et 32 % au Petit Marseille (8,9 % pour l'ensemble de l'agglomération).
- une situation d'égalité pour les demandeurs d'emploi puisque l'on compte 49 % de femmes en QPV pour 51 % d'hommes
- des jeunes filles des QPV moins en réussite face au Diplôme national du brevet des collèges que les garçons (respectivement 70 % et 72 % de réussite), et que les jeunes filles du reste de l'agglomération

Deux thèmes majeurs d'action sont donc retenus :

- l'accompagnement des jeunes, et notamment des jeunes filles, après un processus de décrochage scolaire
- une meilleure connaissance des familles mono parentales

Dans la programmation des crédits du Programme 147, dès l'exercice 2020, une approche budgétaire intégrée sera mise en œuvre. Globalement, l'objectif est de mettre en place les dispositifs permettant d'analyser si, et comment, la distribution des crédits d'intervention de la politique de la ville contribue à renforcer ou à diminuer les inégalités entre les sexes.

En conséquence, il conviendra de veiller à ce que les actions proposées le soient de manière équilibrée, en référence à la répartition entre hommes et femmes mais également par tranche d'âge, au sein de chaque QPV, indiquée ci-dessous :

QP Petit Marseille

Part des femmes dans la population	57.2 %
Part des 0-14 ans dans la population des femmes	32.7 %
Part des 15-24 ans dans la population des femmes	14.9 %
Part des 25-59 ans dans la population des femmes	41.3 %
Part des 60-74 ans dans la population des femmes	n.d.
Part des 75 ans et plus dans la population des femmes	n.d.

Source : SIG Ville, INSEE, recensement de la population 2015

QP Centre Ville Avant Garde

Part des femmes dans la population	49.9 %
Part des 0-14 ans dans la population des femmes	14.0 %
Part des 15-24 ans dans la population des femmes	15.9 %
Part des 25-59 ans dans la population des femmes	45.7 %
Part des 60-74 ans dans la population des femmes	16.6 %
Part des 75 ans et plus dans la population des femmes	7.8 %

Source : SIG Ville, INSEE, recensement de la population 2015

Les porteurs de projet devront traduire ces cibles aussi bien dans les actions en direction des habitants, que dans la gouvernance de leur projet.

Dans le cadre de l'appel à projet un état des lieux sera fait avec chaque porteur et les cibles à atteindre définies avec des paliers successifs sur la période 2020-2022. Une procédure de cotation des demandes de subvention sera mise en place au regard de la prise en compte de ces enjeux. Une cotation « blanche » interviendra dès 2020.

2. Le soutien à des actions de promotion de l'égalité hommes-femmes auprès des habitants

Le **Théâtre de la Coupe d'Or**, scène conventionnée, a développé un partenariat avec les deux Centres sociaux des QPV, les structures d'insertion par l'activité économique et les établissements scolaires. Ce partenariat est protéiforme :

- l'accès aux spectacles à tarifs préférentiels pour les adhérents des centres sociaux, des structures d'insertion par l'activité économique, accompagnés des salariés,
- des rencontres et temps d'échanges avec les artistes,
- le développement des pratiques culturelles avec la mise en place d'ateliers encadrés par les artistes figurant à la programmation, avec des créations originales donnant lieu à représentation. Ces actions concernent les publics des centres sociaux, ainsi que les publics scolaires, notamment du collège de recrutement des jeunes de QPV.

Pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021 un projet original est proposé autour du spectacle « Jimmy et ses sœurs » de Mike Kenny, mis en scène par Odile Grosset Grange, artiste associée.

Avec cette nouvelle création, Odile Grosset-Grange veut interroger la place de la petite fille dans les pièces « jeune public », ayant fait le constat que le héros est bien plus souvent un garçon.

Ce projet sert de support à une démarche éducative auprès des publics et comprend les actions suivantes :

- Permettre aux habitants des quartiers de pouvoir assister aux représentations dans le cadre de la saison 2019/2020 grâce à une politique d'accessibilité tarifaire.

- Mettre en place un dispositif d'ateliers de théâtre auprès des différents publics autour du spectacle : Le public scolaire (écoles primaires, collèges) avec une attention particulière pour les établissements accueillant les élèves issus des quartiers prioritaires.

- Ateliers d'une demi-journée permettant de sensibiliser les élèves et d'organiser des échanges-débats à la suite des représentations avec l'équipe artistique.

- Ateliers longs (26 heures), poursuite d'un partenariat entre la Coupe d'Or et trois classes de 6ème de trois collèges (Loti, La Fayette à Rochefort et Joliot Curie à Tonnay-Charente) en proposant comme fil conducteur le thème du spectacle «Jimmy et ses sœurs». Ces ateliers aboutiront à une courte restitution sur la scène de la Coupe d'Or au mois de mai 2020.

Les publics des quartiers

- mise en place d'ateliers théâtre «parents-enfants» dans les quartiers Avant-Garde et Petit Marseille autour de la thématique et en amont de la sortie au spectacle (en lien avec les partenaires sociaux, les écoles des quartiers, l'office d'HLM…)
- proposer entre novembre 2019 et mai 2020 un atelier théâtre (20 heures) pour les habitants adultes dans les quartiers sur le thème de la discrimination homme-femme avec une courte restitution qui sera partagé avec les collèges.

Les autres partenaires :

- proposer dans le cadre de la formation des animateurs sur la discrimination fille-garçon animé par les Francas, une rencontre avec le metteur en scène Odile Grosset Grange sur sa démarche artistique et sa commande d'écriture à l'auteur Mike Kenny. Venue des animateurs à une représentation du spectacle.
- la médiathèque : proposer à la médiathèque de Rochefort de mettre en place une bibliographie autour de la thématique fille-garçon autour des représentations de « Jimmy et ses sœurs ».

De manière plus globale, il sera veillé à une prise en compte de l'objectif d'égalité dans les actions déployées en direction des habitants des quartiers.

3. La sensibilisation et la formation en direction des acteurs

En 2019, une formation aux professionnels de l'animation en contact avec des publics notamment des enfants adolescents a été déployée en partenariat avec les Francas. L'éducation non sexiste, au sein des accueils collectifs, est un des objectifs majeurs de nos sociétés et cette formation doit permettre aux acteurs éducatifs de s'interroger et d'interroger leurs pratiques.
Concernant les années suivantes, et au regard des enjeux liés à la déscolarisation précoce, des actions pourront être mises en place avec les acteurs locaux, notamment autour des enjeux liés à l'élargissement des choix professionnels, au moment de l'orientation des jeunes filles.

Les actions de formation doivent permettre aux acteurs d'améliorer la prise en compte de ces enjeux dans leurs pratiques au quotidien.

De manière plus globale un temps de sensibilisation aux enjeux de l'égalité sera proposé aux acteurs de la politique de la ville lors de la présentation de l'appel à projets 2020.

Fait à Rochefort, en 16 exemplaires, le 26 FEV. 2021

Monsieur le Préfet de Charente-Maritime *Nicolas BASSELIER*	*Monsieur Hervé BLANCHÉ, Président de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et Maire de Rochefort ,* *Hervé BLANCHÉ*
Madame l'Adjointe au Maire de Rochefort, en charge de la solidarité, de la famille et des affaires sociales *Isabelle GIREAUD*	*Monsieur Philippe MARAIS, Vice - Président de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, en charge de la solidarité territoriale et de la politique de la ville* *Philippe MARAIS*
Monsieur le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine Pour le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine et par délégation Le directeur général adjoint du Pôle transports, infrastructures mobilité et cadre de vie *Alain ROUSSET* LUC FEDERMAN	*Monsieur le Président du Département de la Charente-Maritime* *Dominique BUSSEREAU*
Monsieur le Procureur de la République du Tribunal ~~de Grande Instance~~ de La Rochelle Judiciaire LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE - Tribunal Judiciaire de la Rochelle - *Laurent ZUCHOWICZ*	*Monsieur le Directeur Général de l'ARS, de la Nouvelle-Aquitaine, Michel LAFORCADE, par délégation, le Délégué Territorial de Charente-Maritime* *Eric MORIVAL*

Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de Charente-Maritime *Annick BAILLOU*	*Madame la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente Maritime* *Gaëlle GAUTRONNEAU*
Madame la Directrice Générale de Rochefort Habitat Océan *Véronique PAVAGEAU*	*Monsieur le Président de Rochefort Habitat Océan* *Daniel PACAU*
Madame la Présidente d'Habitat 17 *Dominique RABELLE*	*Monsieur le président D'immobilière Atlantic Aménagement* *Paul-François ARRIGHI* P.O Stéphane TRONEL
Monsieur le Directeur Territorial de Pôle Emploi Charente - Charente-Maritime *Nicolas MOREAU*	*Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort-Saintonge* *Hervé FAUCHET*
Monsieur le Directeur Territorial d'ENEDIS en Charente Maritime *Hervé HUOT*	

ANNEXES

Diagnostic quartiers prioritaires et de veille

Le contrat de ville de la CARO a été signé en septembre 2015, pour la période 2015-2020. L'Etat a décidé de proroger les contrats de ville jusqu'en 2022, afin d'intégrer : -la mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers, -le pacte de Dijon, -les conclusions du bilan à mi-parcours du contrat de ville. Sur ce dernier point, le diagnostic initial mené en 2014 a été mis à jour, sur la base des données du Recensement de la population (RP) de 2015. Le présent document en constitue une présentation synthétique.

DEMOGRAPHIE

Depuis le diagnostic de 2013, la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (CARO) a connu un ralentissement démographique et sa population a légèrement baissé sur les 5 ans. Par ailleurs, la part de la population de l'Agglomération qui réside à Rochefort est passée de 40% à 38% entre 2010 et 2015. La baisse de la population rochefortaise s'explique par des soldes naturel et migratoire négatifs respectivement de -0,3 et -0,6.

La tendance au vieillissement de la population observée sur la CARO et plus encore sur la commune de Rochefort en 2011 s'est accentuée d'après le RP 2015 avec un indice de jeunesse passant de 0,76 en 2011 à 0,69 en. De plus, Rochefort est caractérisée par un déséquilibre démographique entre femmes et hommes. Il y a en effet, plus de femmes que d'hommes à Rochefort mais elles sont plus âgées tandis que les hommes sont plus jeunes. Par conséquent, la commune compte plus de jeunes hommes de moins de 20 ans (24,2%) que de jeunes femmes de même âge (19,2%).

Répartition de la Population de la CARO sur ses communes

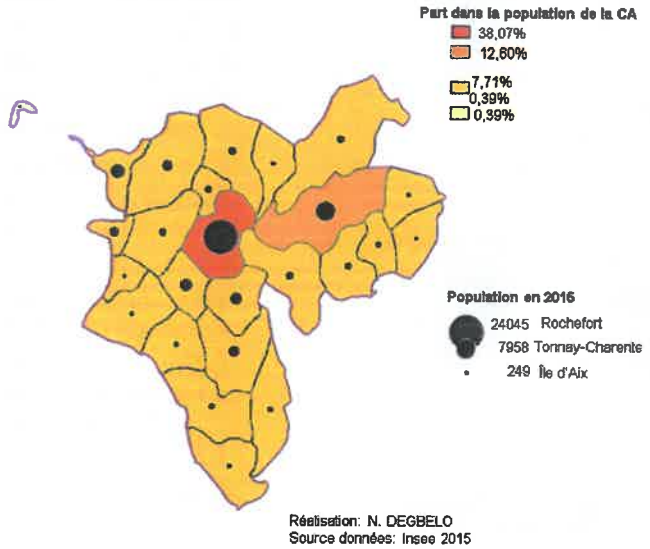

Réalisation: N. DEGBELO
Source données: Insee 2015

SPECIFICITE DES QUARTIERS

Carte des IRIS de la commune de Rochefort (17300)

Réalisation: N. DEGBELO

La population résidant en Quartiers Prioritaires (QP) représente près de 15% de la population communale dont environ 10% en Centre-ville-Avant-garde. Dans ces quartiers prioritaires et ceux de veille (entrant et sortant) se concentre la population jeune de Rochefort. On y note des indices de jeunesse plus élevés que la moyenne communale. En effet, cet indicateur est de 1,3 au Quartier Prioritaire Centre-ville Avant-garde, 1,14 au QP Petit Marseille, et 0,92 pour l'Iris Casse aux prêtres contenant le quartier de veille entrant la Gélinerie. (L'indice de jeunesse est le rapport entre les moins de 20 ans et les 60 ans et plus)

LOGEMENTS ET STATUT D'OCCUPATION

Typologie et vacance des logements

Si la part des résidences principales augmente entre 2011 et 2015, passant de 78,6% à 82,4%, la CARO reste un territoire avec un important taux de résidences secondaires (13,4%). Quant à la ville de Rochefort, elle est essentiellement caractérisée par une concentration de logements plus petits que ce qu'on observe en moyenne dans l'agglomération. On y compte, par ailleurs, une importante part de logements vacants selon l'Insee (10,3% en 2015 contre 8% dans l'agglo et 7,9% en France). Ce taux de vacance est particulièrement élevé dans le quartier prioritaire Centre-ville-Avant-garde. Ceci s'expliquerait d'une part, par le fort taux de rotation dans les logements particulièrement petits de ce quartier et qui accueille en majorité de nouveaux arrivants, et d'autre part, par l'état très dégradé de certains logements qui restent inhabités.

Situations d'occupation

Contrairement à celles de la CARO, les résidences principales de Rochefort sont occupées par une part prépondérante de locataires, situation qui s'accentue dans les quartiers prioritaires. On enregistre, par ailleurs, une faible ancienneté dans le logement pour les habitants de la commune, et plus encore pour ceux du Sud Centre-ville.
De même, on note une concentration de logements sociaux sur la ville-centre qui compte, en 2015, 83% de l'offre de logements sociaux de l'agglomération au titre de la loi SRU. Ce taux a, cependant, légèrement baissé. Il était de 86% en 2011. Cette baisse se justifie par une augmentation de la construction de logements sociaux dans les autres communes de la CARO. Quant à la part des logements sociaux parmi les résidences principales de la commune de Rochefort, elle est passée de 20% en 2014 à 22% au premier Janvier 2018 selon l'Insee.

« L'hyper centre-ville de Rochefort est particulier par ce qu'on a beaucoup de logements de petites tailles donc la vacance est à manipuler avec prudence parce qu'elle s'accompagne aussi d'une forte rotation. Centre-ville est un quartier ou s'installent les nouveaux en attendant de trouver mieux. Les logements sont grands à l'origine mais on assiste souvent à des divisions de ces logements en de logements plus petits. On a ainsi des logements en situation de copropriété, ce qui rend difficile la vente et accentue la vacance de logements» (Agent du service public 1, extrait d'entretien, Avril 2019)

Composition des ménages

Entre 2011 et 2015, la commune de Rochefort et son agglomération ont connu une progression du nombre de ménages composés d'une personne avec une baisse simultanée de la part des couples avec enfant(s). On note une concentration de ces ménages de personnes seules de tout âge en Centre-ville Sud, avec une surreprésentation des femmes par rapport aux hommes, contrairement au constat du diagnostic de 2013. Le QP Petit Marseille concentre de forts taux de familles monoparentales et de familles nombreuses.

Répartition des ménages d'une personne en 2015 et leurs effectifs

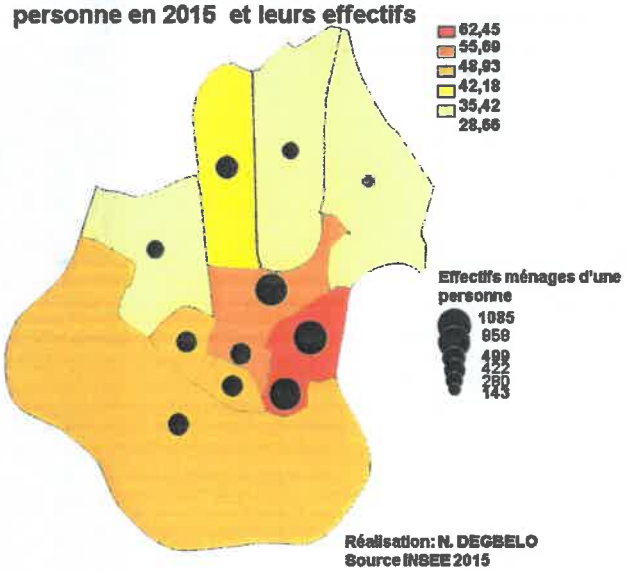

Ainsi, un ménage sur trois au QP Petit Marseille est un ménage en situation de monoparentalité. En outre, à l'instar du département de la Charente-Maritime, la population de la CARO est composée d'un tiers de retraités (33,3%), avec une légère augmentation sur la commune de Rochefort (33,8%). Les quartiers prioritaires et de veille ont la spécificité d'être habités par une faible proportion de retraités.

EMPLOIS, SCOLARISATION ET DIPLOMES

Emplois et chômage

L'une des spécificités de la commune de Rochefort est de compter parmi les femmes de 55 à 64 ans, un taux d'emploi plus élevé que celui observé chez les hommes de même âge. Sur la commune ce taux est de 39,3 % pour les femmes contre 35,1 % pour les hommes. Cette situation s'accentue dans les quartiers avec pour elles 45,60 % de taux d'emploi contre 35,37 % pour les hommes au Petit Marseille-Mauratière. Toutefois, la situation des jeunes femmes de 15 à 25 ans est moins réjouissante car elles connaissent un taux d'emploi toujours plus faible que celui des jeunes hommes. Parmi les actifs occupés, la population féminine est à majorité employée tandis que celle masculine est à majorité ouvrière. Par ailleurs, la part des emplois occupés à statut précaire a progressé depuis le précédent diagnostic. Il est passé de 16,6 % en 2011 à 19,28 % en 2015. Ce taux est de 23,7 % pour le QP Petit Marseille et de 29,4 % pour le QP Centre-ville-Avant-garde. En outre, si le taux de chômage, au sens de Pôle Emploi, est en baisse sur la Zone d'emploi de Rochefort, il reste néanmoins plus élevé que celui des territoires d'échelle supérieure. De même, d'après le RP 2015 de l'Insee, le taux de chômage reste plus élevé en QP surtout chez les jeunes de moins de 25 ans.

Demandeurs d'emploi/ Diplômes

On note une forte représentation des bénéficiaires du RSA parmi les demandeurs d'emploi en QP que parmi ceux résidant hors QP. De même, les *demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits depuis moins d'un* an sont plus nombreux en QP que hors QP. Les femmes sont par ailleurs surreprésentées parmi les demandeurs d'emploi en QP. En plus d'être moins diplômés que ceux résidant dans leur commune, les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires concentrent une part importante des « Sans diplômes ». Il faut toutefois noter que de façon générale, il y a plus de sans diplôme sur la commune de Rochefort et dans la CARO que sur les autres territoires de comparaison. Cette situation s'amplifie parmi le public habitant en QP. Par ailleurs, La part des femmes sans diplôme est supérieure à celle des hommes, c'est aussi le cas aux échelles supérieures de comparaison. Les femmes rochefortaises et celles de la CARO sont moins diplômées du supérieur que les hommes, ce qui constitue une différence significative avec d'autres niveaux de comparaison.

Situation des élèves en QP

La situation scolaire des élèves de la commune de Rochefort comme ceux de ses QP et Quartiers de veille se résume à de bon taux de scolarisations avant 15 ans et, à partir de cet âge, des taux de décrochage scolaire plus importants qu'ailleurs. Ainsi, le taux de scolarisation des jeunes de 15 à 17 ans était de 86% au QP Centre-Ville-Avant-garde contre 96% en région Nouvelle-Aquitaine. Le nombre de jeunes de 15 à 17 ans non scolarisés a presque doublé en 4 ans sur la commune, passant de 44 en 2011 à 80 jeunes déscolarisés en 2015. On note également de fortes proportions de retards scolaires à l'entrée en 6em et en 3em (42,9 % au Petit Marseille contre 17,5 % à Rochefort). Ce retard scolaire s'est soldé en 2015, par de faibles pourcentages de réussite au DNB avec, contrairement aux échelles supérieures, une inégalité entre collégiens et collégiennes. (voir graphique suivant)

Taux de réussite au brevet (série générale) selon le type d'établissement[3] et le sexe de l'élève (lieu où est situé le collège)

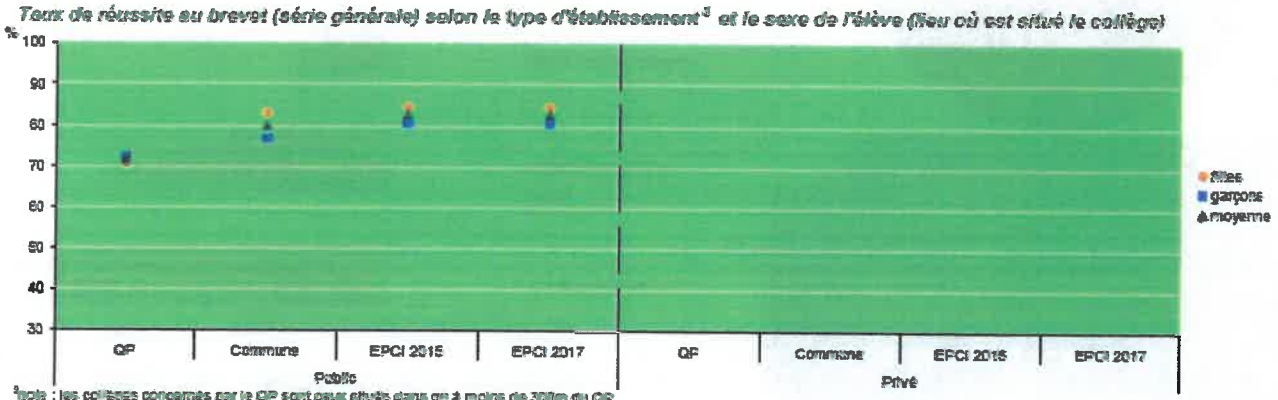

[3]note : les collèges concernés par le QP sont ceux situés dans ou à moins de 300m du QP
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp - 2015

Ce graphique montre que les élèves filles du QP réussissent moins au DNB que celles de la commune et de la CARO résidant hors QP. De plus, si ailleurs les filles réussissent mieux que les garçons à ce diplôme, c'est l'inverse qui s'observe dans ce quartier prioritaire.

REVENUS DES MENAGES ET LEUR STRUCTURE

La part des foyers non imposables est plus élevée à Rochefort qu'ailleurs de même que le taux de pauvreté au seuil de 60% (20,4%). On note, toutefois, une augmentation entre 2011 et 2015 du revenu médian sur la commune, mais qui masque des disparités : la baisse simultanée du revenu médian des 10% les plus pauvres et l'augmentation de celui des 10% les plus riches. Toutefois, comparés à d'autres communes et aux échelles supérieures, les populations en situation de précarité monétaire, sont plus pauvres à Rochefort qu'ailleurs, et les plus riches le sont moins que dans d'autres territoires.

On observe, en outre, des effets redistributifs très bénéfiques pour la commune, qui permettent de réduire, à Rochefort plus qu'ailleurs, les écarts entre les plus bas et les plus haut revenus (rapport inter-décile).

Par ailleurs, le revenu médian des femmes seules est plus élevé que celui des hommes seuls. Par contre, en situation de pauvreté, celle des femmes seules est plus intense. A l'inverse, les hommes seuls appartenant aux 10 % les plus riches le sont plus que les femmes seules appartenant au même décile.

Quant aux ménages des quartiers prioritaires de Rochefort, leurs revenus médians sont plus bas que ceux des QP des communes périphériques (Royan, la Rochelle) à l'exception de Saintes.

Spécifiquement au QP Centre-Ville avant-garde, on note un écart très important entre le revenu le plus faible et celui le plus élevé avec un rapport inter-décile égale à 114,4. Pour ce qui concerne le quartier prioritaire du Petit Marseille, un ménage sur deux y vit sous le seuil de la pauvreté (seuil de 60% du revenu médian).

Ce taux est de 35% pour le QP Centre-ville-Avant-garde et de 22,5% pour l'Iris du quartier de Veille entrant Casse aux Prêtres. Ce sont donc des taux plus élevés que la moyenne communale (20,5%).

En conclusion, il est à noter qu'une forte inégalité de revenus est observée dans la commune de Rochefort, situation qui s'accentue dans ses quartiers prioritaires. C'est ce que montrent les indices de Gini (indicateurs de pauvreté compris entre 0 et 1) qui sont de 0,4 pour Rochefort mais de 0,5 au Petit Marseille (contre 0,3 dans l'agglo). En somme, les ménages les plus touchés par la pauvreté à Rochefort sont, principalement, ceux de familles monoparentales, ensuite ceux dont le référent fiscal est un jeune de moins de 30 ans ; les femmes seules et enfin les hommes seuls. Les personnes de plus de 75 ans ne connaissent pas une pauvreté monétaire inquiétante sur la commune.

Forts Taux de pauvreté en QP

50,1% au QP Petit Marseille

35,5% au QP Centre-ville Avant-garde

(Contre 20,5% à Rochefort

15,5% dans la CARO)

Les habitants des QP Petit Marseille et Centre-ville avant-garde tirent respectivement 30% et 19,7% de leurs revenus des prestations sociales (contre 8,7% pour la commune et 6,2% pour la CARO)

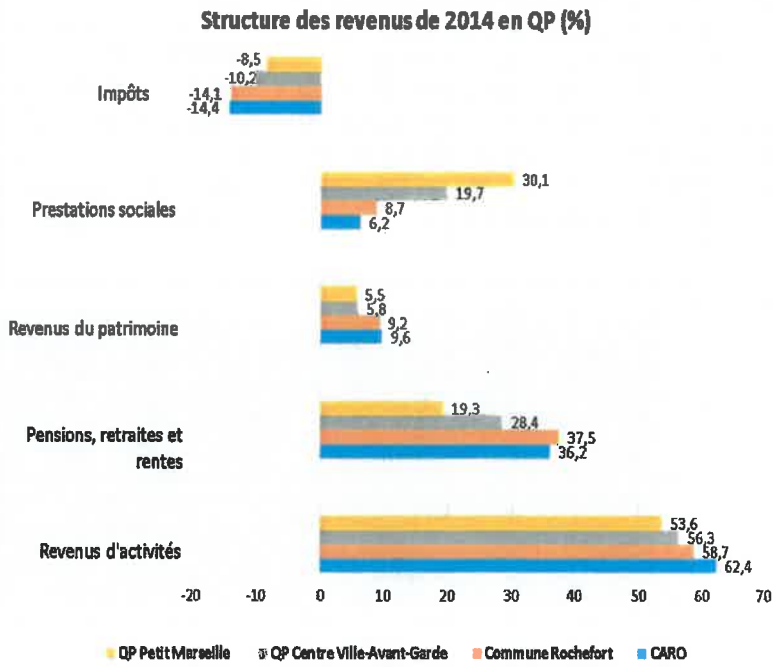

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Rochefort Habitat Océan
BIEN VIVRE ENSEMBLE

Pacte avec les Quartiers pour toutes les entreprises

Convention déclinée sur le département de la Charente-Maritime

2019-2022

[redacted]

PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Rochefort Habitat Océan

quali'hlm

Préambule

Dans le cadre de la mobilisation nationale des entreprises en faveur des quartiers appelée par le Président de la République le 22 mai 2018, la présente convention vise à décliner sur le département de la Charente-Maritime les engagements pris par Rochefort Habitat Océan au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville, de leurs habitants, des acteurs associatifs y développant des projets à leur intention.

Cette convention est un outil au service du développement économique, de la sensibilisation au monde de l'entreprise, de l'accès à la formation et à l'emploi. Elle prend en compte le rôle de l'établissement signataire en matière de création de richesses humaines et économiques ainsi que sa responsabilité sociétale notamment à travers ses engagements en faveur de la diversité et de la solidarité.

Rochefort Habitat Océan prend les engagements dans les domaines d'intervention suivants :

1. Éducation, Sensibilisation et orientation scolaire :

• L'établissement proposera 2 places par année scolaire en priorité pour des élèves de 3e issus des quartiers prioritaires de Rochefort dans le cadre des stages d'observation organisés par le collège La Fayette. Les offres seront déposées, dans la mesure du possible en début d'année scolaire, sur la plateforme nationale dédiée : https://www.monstagedetroisieme.fr/

• Les élèves seront accueillis dans les secteurs d'activité suivants : logement et immobilier (construction, promotion et gestion, comptabilité, finances, RH).

• La démarche des élèves souhaitant effectuer leur stage devra être la suivante :
– adresser leur demande via la plateforme dédiée ou par courriel à l'adresse suivante : contact@orh-rochefortocean.fr.
– se présenter à la demande de la direction de l'établissement avant signature de la convention relative à l'organisation de la séquence d'observation en milieu professionnel.

2. Soutien aux initiatives locales :

L'établissement s'engage à soutenir des initiatives locales menées dans ces quartiers. À ce titre, elle soutiendra notamment et chaque année des projets menés par le centre socio culturel Primevère Lesson et l'AAPIQ sur les 2 QPV : Petit Marseille et Sud Centre-ville – Avant-garde.

Mise à disposition de locaux et terrains sur les 2 QPV de Rochefort			
Petit Marseille		Sud Centre ville et Avant garde	
Locaux ou terrains	Bénéficiaire / activités	Locaux ou terrains	Bénéficiaire / activités
3 rue des Eglantines PM – 90m2	Connex'cité Atelier d'expression	16 rue Duguay Trouin Avant-Garde – 33m2	Centre socio culturel Primevère Lesson Ludothèque – Espace accueil
Bâtiment K avenue Paul Maraux PM – 50m2	Boutique vêtements AAPIQ	93 Bis allée de l'Hermione – Avant-garde	Centre socio culturel Primevère Lesson - Espace animation
		Terrain de 5600m2 Impasse du 11 novembre – Avant-Garde	Centre socio culturel Primevère Lesson – Jardins partagés

Mise à disposition d'un terrain dans le quartier de veille la Gélinerie	
Locaux ou terrains	Bénéficiaire / activités
Terrain sur La Gélinerie 2	Association Do It Youself (barbecue, compostage)

L'établissement pourra aussi, si besoin, apporter son expertise technique aux associations sous la forme de mécénat de compétences.

3. Achats responsables et inclusifs :

L'établissement s'engage, dans le respect du Code de la Commande Publique, à donner accès en matière d'achats à des structures d'insertion en prévoyant sur certains marchés :

- une clause sociale d'exécution qui permet notamment d'imposer aux entreprises soumissionnaires de s'engager à consacrer une part du marché, sous forme d'heures de travail, à la réalisation d'une action d'insertion professionnelle pour les publics éloignés de l'emploi.
- un critère social pour sélectionner les offres.

Types d'achats : Entretien des parties communes et des espaces verts, nettoyage des logements avant relocation, Réhabilitation de résidences.

La Préfecture de la Charente-Maritime s'engage à :

• Faire connaître aux partenaires de la politique de la ville les engagements de Rochefort Habitat Océan au titre de la présente convention.

• Communiquer sur les engagements pris par l'établissement, en médiatisant notamment la signature de la convention ainsi que les actions réalisées dans ce cadre.

• Mobiliser ses services et l'ensemble de ses réseaux pour la mise en œuvre de cette convention.

• Identifier un correspondant en préfecture pour faciliter l'action de l'établissement et sa mise en relation avec les associations, les structures de l'insertion par l'activité économique, les établissements scolaires.

• Communiquer le planning annuel des stages programmés par l'établissement scolaire concerné.

• Tenir l'établissement informé de tous les dispositifs utiles ainsi que des projets d'évolution des politiques en faveur des quartiers prioritaires.

Suivi de la convention

Un comité de suivi de l'ensemble des conventions signées avec les entreprises, présidé par Monsieur le Préfet ou son représentant, se réunira une fois par an pendant toute la durée de la convention afin de faire le bilan des actions mises en œuvre et d'envisager les perspectives pour l'année à venir.
En amont de la réunion, un tableau synthétisant les actions et leur avancement sera renseigné par Rochefort Habitat Océan.

Indicateurs de suivi :

Nombres d'offres de stages de 3e proposées par année scolaire.
Nombre de jeunes de 3e accueillis par année scolaire.
Nombre de projets associatifs soutenus par année et volume financier.
Achats réalisés avec les structures d'insertion par l'activité économique (type et volume financier annuel).

Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans avec tacite reconduction.

Fait à La Rochelle, le 16/10/2019:

Le Secrétaire général,
Chargé de l'administration de l'État
dans le département,

Pierre-Emmanuel PORTHERET

Pierre-Emmanuel PORTHERET

Pour Rochefort Habitat Océan
La Directrice Générale,

Véronique PAMAGEAU

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
Rochefort Habitat Océan
17300 - ROCHEFORT

Département : Charente Maritime

Commune : Rochefort

CA Rochefort Océan

Quartier : Centre Ville/Avant-Garde

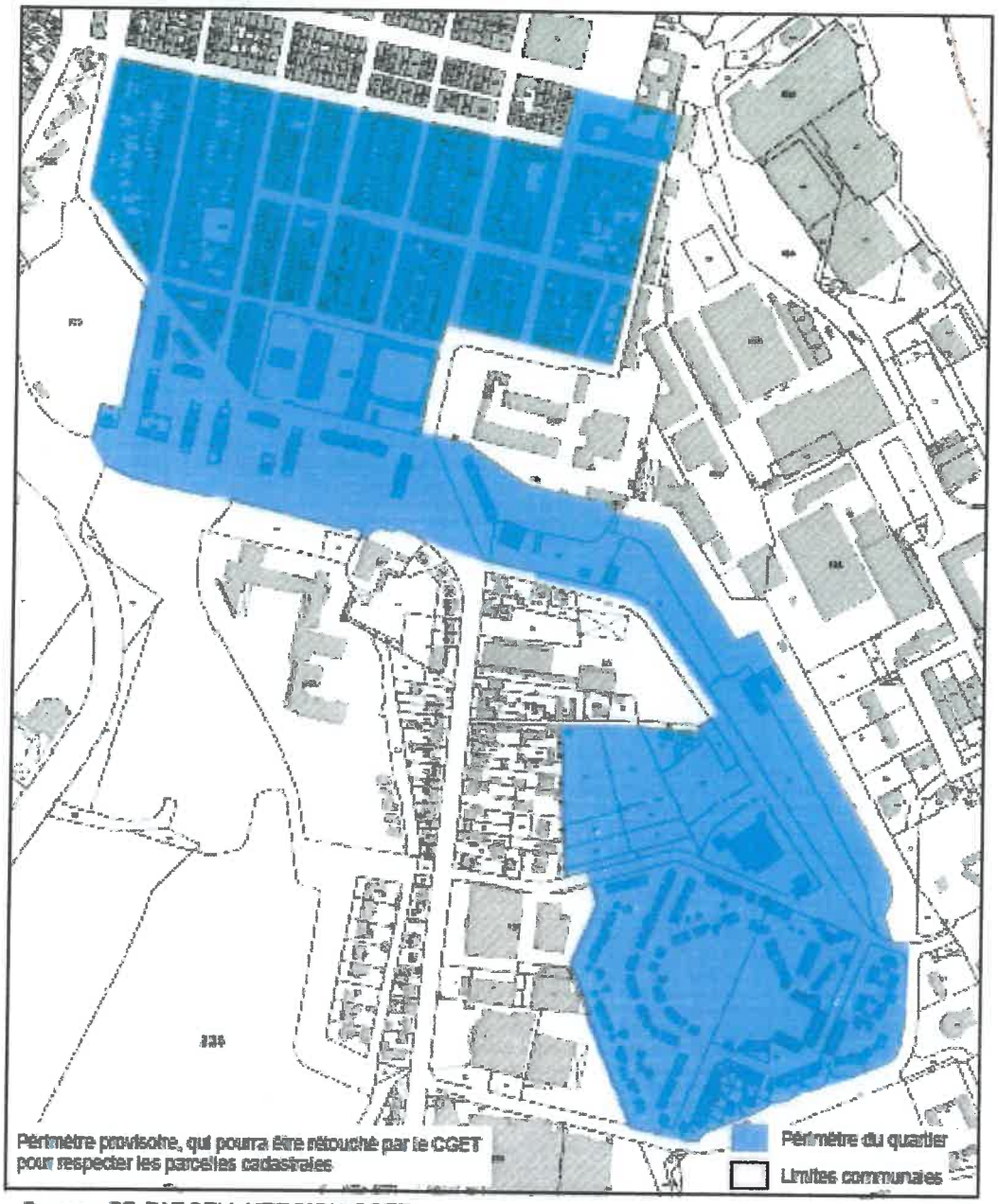

Source : BD PARCELLAIRE©IGN-CGET

1:4 950

Annexe 1 – Cartographie des quartiers prioritaires
Communauté d' Agglomération Rochefort Océan

Département : Charente Maritime
Commune : Rochefort
CA Rochefort Océan

Quartier : Le Petit Marseille

Source : BD PARCELLAIRE©IGN-CGET

1:5 220

Quartier de la Gélinerie - Périmètre de veille

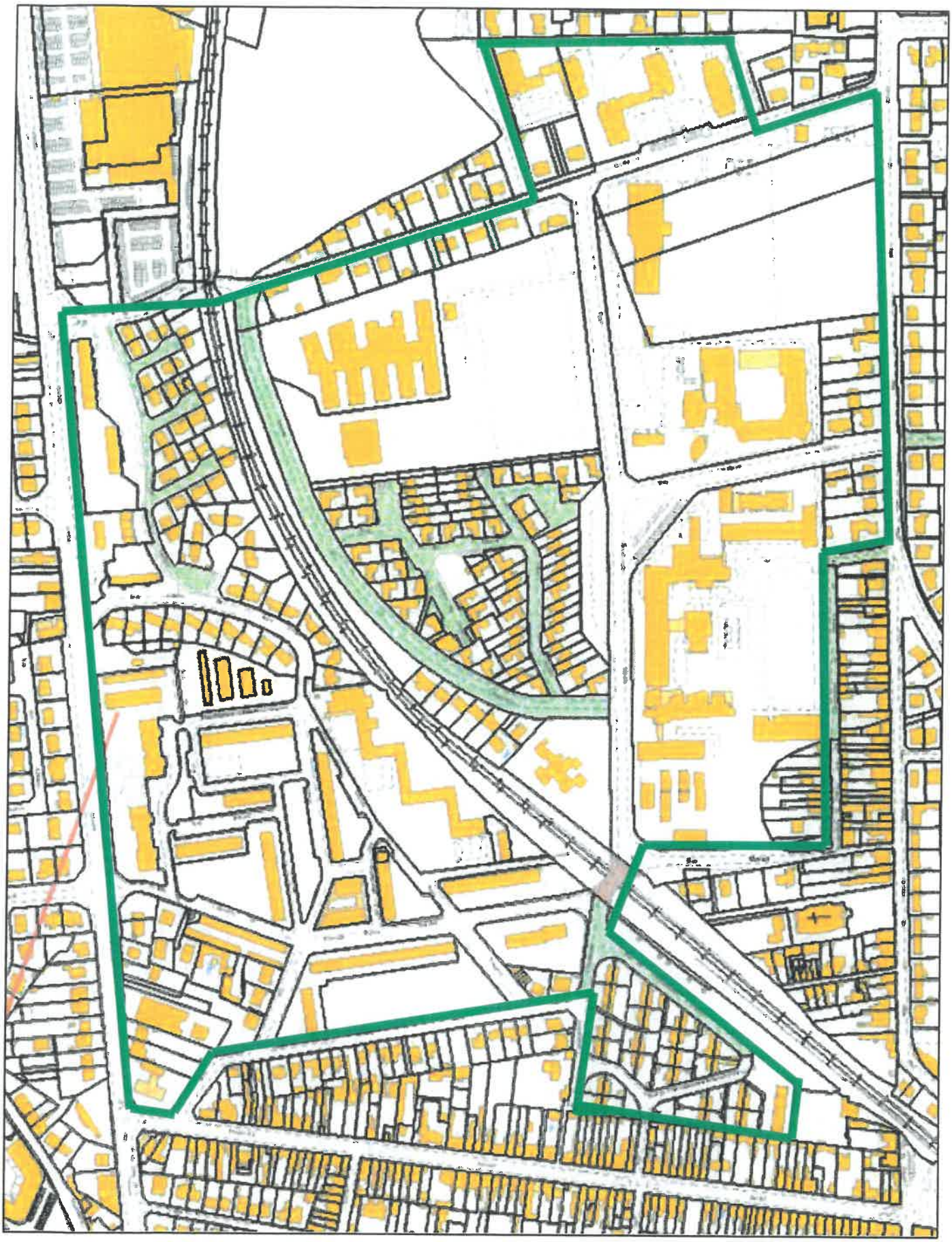

Liste des adresses du périmètre de veille
Quartier de la Gélinerie

RUES	NUMÉROS
Ajoncs (rue des)	**Toutes les adresses** 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 36, 38, 40, 42.
Aunis (avenue d')	1, 3, 5, 7, 13, 15, 17, 19.
Boucher (rue Hélène)	**Toutes les adresses** 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13.
Casse aux Prêtres (rue de la)	6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 15 bis, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 24, 26, 28, 30.
Chagrinerie (avenue de la)	**Toutes les adresses** 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 18, 20. Boulodrome municipal MAS Saint Jean de Jérusalem - Ordre de Malte
Champ de Manœuvre (rue du)	3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 23.
Charcot (rue du Docteur Jean-Baptiste)	**Toutes les adresses** 1, 2, 3, 4, 6, 8, 10.
De Lattre de Tassigny (rue du Maréchal)	**Toutes les adresses** 1, 3, 5, 7.
Duplessis de Grenedan (rue)	**Toutes les adresses** 1, 2, 4, 6, 8. Gymnase Saint-Exupéry
Estienne d'Orves (rue du Commandant d')	2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 28, 30.
Genets (rue des)	**Toutes les adresses** 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16.
Genets (impasse des)	**Toutes les adresses** 1, 2, 3, 5, 6.
Giraud du Poyet (rue du Capitaine de corvette Robert)	**Toutes les adresses** 4, 6, 6 bis Résidence L'Embellie : Bâtiments C20, C22, C24, C26, C28, C30
Herminier (rue du Commandant L')	2, 4, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34.
Huit Mai 1945 (avenue du)	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17.
Leclerc (rue du Marechal)	**Toutes les adresses** 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 12 bis, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32. Résidence Bois Bernard : bâtiments A1, A2, A3, B1, B2.

Malavoy (rue Vice-Amiral Henri)	1, 3, 5.
Maous (rue Raymonde)	**Toutes les adresses** 2 (Espace Louis Pergaud), 3 (Lycée polyvalent Merleau Ponty), 6, 7, 11 (Gymnase Grimaux).
Mermoz (rue Jean)	**Toutes les adresses** 1, 2, 3, 5, 6, 18, 20, 22, 24, 26, 28. Résidence L'Embellie : Bâtiments B1, B2.
Nungesser et Coli (rue)	**Toutes les adresses** 2, 4, 6.
Saint-Exupéry (rue Antoine de)	**Toutes les adresses** 1, 2, 3, 4 A, 4 B, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32. Ecoles maternelle et élémentaire Saint-Exupéry.
Valence (rue Odette)	**Toutes les adresses** 1, 2, 4 (Collège Grimaux)

Relevé réalisé par le service Proximité Démocratie Locale de la Ville de Rochefort, avec l'outil Système d'Information Géographique de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, en date du 11/12/2019.